

Localisation : 23  
Aire d'étude : commune Felletin  
Commune : Felletin  
Titre courant : fontaines  
Dénomination : fontaines

Référence : IA23000354

---

Cartographie : Lambert2 0587130 ; 2099208/0589611 ; 2095403/0587778 ; 2099305/0586744 ;  
2103302/0587130 ; 2099208

Statut juridique : propriété de la commune

Dossier d'inventaire topographique établi en 2003 par Celer Françoise ; Robinne Paul-Edouard

© Inventaire général, 2003 ; © Ville de Felletin, 2003

---

## HISTORIQUE

Datation : 17e siècle , 18e siècle , 19e siècle . .

Auteur(s) :

Benoît (entrepreneur) , Paulin Jean-Baptiste (ingénieur) , Fortin-Herman et Cie (ingénieur) , Dayras (ingénieur) , Baulard (conducteur de travaux) , Valette Silvain (maçon) , Renon (maçon) , Chouziou (maçon) , Mouret Léonard (maçon) , Le Tissier (tailleur de pierre) , Dourdy Michel (tailleur de pierre) , Lebrun Michel (tailleur de pierre) , Cros Baldran (ferronnier) , Héran Lépine (serrurier) , Maudinaud (agent voyer)  
(attribution par source).

Commentaire : Selon l'abbé Pataux, la ville de Felletin ne possédait à la fin du 18e siècle qu'une seule fontaine et l'urgence d'une meilleure alimentation en eau devenait pressante ; en 1802, elle en possédait deux ; le cadastre de 1817 mentionne trois fontaines (situées aux emplacements des fontaines actuelles de la Fontalanelle, Quinault et Courtaud) ; ce cadastre mentionne également l'emplacement du réservoir des fontaines de la ville, à l'est de Beaumont. Au cours de la deuxième moitié du 19e siècle l'administration municipale dote les quartiers de la ville de plusieurs fontaines. A la lecture des registres de délibérations municipales, diverses réparations concernant les fontaines sont effectuées en 1819 et 1820, en 1826, en 1881 et 1882. Cinq fontaines repérées sur le terrain portent une date : 1848 (2 fois), 1851, 1854, 1880. Certaines fontaines, mentionnées dans une délibération municipale de 1849, sont difficilement identifiables : fontaine de la Fraternité, fontaine Tibord du Bost, fontaine de la Porte : elles n'ont pas été comptabilisées dans ce dossier collectif car il s'agit vraisemblablement d'appellations relatives à des fontaines déjà prises en compte. Sur les vingt-huit fontaines repérées, trois, mentionnées par documentation, n'ont pas été localisées sur le terrain : fontaine dite des Trois Frères, fontaine du Pissarot et fontaine de chez Baie ou de chez Cotton. La seule fontaine repérée hors de la ville, au village de la Salle, date vraisemblablement de la deuxième moitié du 19e siècle.

## DESCRIPTION

RECENSEMENT : repérées : 27 étudiées : 6

MATERIAUX

Gros oeuvre : granite ; pierre de taille : moellon

DECOR

Localisation : 23 - Felletin

Réf. : IA23000354

Titre courant : fontaines

Dénomination : fontaines

Technique : sculpture

#### **COMMENTAIRE DESCRIPTIF**

Ces fontaines sont de formes diverses, certaines étant accompagnées d'un bôme en fonte. On distingue les fontaines en forme d'édicules, rectangulaires (9), dont certaines sont entourées d'une vasque (5), circulaire (4) ou rectangulaire (1) et les fontaines intégrées dans un mur de clôture (7). Le décor est discret, localisé dans la partie supérieure, souvent ornée d'un fronton triangulaire (5) ou d'un élément sculpté toujours en pierre (à l'exception de la fontaine Léonard ornée d'un vase en fonte).

## Documentation

### Archives

#### **A.D. Creuse**

##### *Série O*

##### *O 410*

- Voirie, travaux publics, fontaines. **6 mai 1847.**

Copie du registre des délibérations : proposition d'achat d'une pompe pour la fontaine publique appelée le puits des trois frères

- Travaux publics. Réparations aux fontaines : **1848**

Construction d'une pompe à fontaine (arrêté du 30 septembre 1848)

- Documents concernant la voirie en général ( pavage des rues, l'abreuvoir,.. ) et les fontaines, les abattoirs, l'usine à gaz. **1826 à 1910.**

##### *Série E*

##### *74 E dépôt / N2.*

- Fontaines. S. d [**vers 1798-1799 ?**].

Projet d'arrêté du conseil général du département suggérant à la ville de Felletin d'entamer une procédure de vente de communaux à concurrence de 10 000 francs pour reconstruire les fontaines de la ville, les anciennes étant complètement pourries.

#### **A.C. Felletin**

##### *Registre de délibérations 1774-1790*

- Délibération du **7 décembre. 1786** (fol. 91)

Mention des accidents autour des puits publics des faubourgs de la Fontanelle et de Chanteloube

Evocation du système de prise d'eau en ville : puits (de puisage d'eau) éventuellement couplé avec une pompe recrachant l'eau dans une fontaine.

- Délibération municipale du **5 janvier 1827.**

Les dépenses et fournitures faites à l'occasion des fontaines sont approuvés.

La Fontaine à pompe ne donne plus d'eau et n'alimente plus la partie inférieure de la ville où elle placée. Il y a en tout 15 regards pour les fontaines. Ces dernières sont toutes de type jaillissantes sauf la fontaine à pompe.

- Cahier pour inscrire la dépense des fontaines. [**1827 ?**]

- Arrêté préfectoral du **24 décembre 1827**

La préfecture ouvre différents crédits pour la réparation d'entretien des fontaines publiques de Felletin.

- Document concernant l'approvisionnement d'eau daté. **14 août 1878.**

Comportent les clauses et les conditions particulières des travaux à exécuter pour l'approvisionnement d'eau, un avant métré, l'estimation des travaux ainsi que le schéma et le profil type de l'ouvrage.

- Délibération **7 août 1881**

"Les travaux des fontaines sont achevés depuis quelque temps... le moment est venu de procéder à la vérification de ces travaux .. et à leur réception".

---

**DOCUMENTATION** (suite1)

4E3

- Arrêté municipal. **15 janvier 1827**

Mentionne un château d'eau

- Plan concernant l'approvisionnement en eau. **13 août 1878**

L'état actuel est figuré en noir, le projet est figuré en rouge, la conduite d'eau en bleu  
Echelle 1:500.

Calque, encre ; 32 x 41 cm.

- Vente d'un terrain. **8 août 1901.**

M. et Mme Roy de Pierrefitte vendent à la commune une parcelle d'environ 4 ares, pré dit des " Armoires", situé à Felletin, (section D 57) , où ont été construits les réservoirs alimentant les fontaines de la ville.

- Plan géométrique daté du **21 août 1901**

Plan du terrain à acquérir par la commune de Felletin pour l'emplacement des réservoirs des fontaines de la ville. Dressé par l'expert soussigné Maudinaud (agent voyer).

Echelle 1:500.

Calque collé sur papier, encre, lavis ; 31 x 40 cm.

4E3 (*Dossier des fontaines*) **1879-1899**

- Projets d'aménagement et entretien des bassins, bornes, fontaines et fontaines monumentales de la ville.

- Travaux des fontaines « 1er lot ».

Cahier des charges pour la mise en adjudication de l'entretien des fontaines. Signé Fronty, maire de Felletin, **15 novembre 1891.**

- Lettre de M. Roy de Pierrefitte au maire de Felletin. **22 août 1899.**

2D1

Lettre du maire adressée au sous-préfet **15 juillet 1808**

Le besoin de fontaines se fait de plus en plus sentir à Felletin. L'eau de la seule fontaine qui existe est dans un tel état d'infection que les habitants vont chercher de l'eau à "demi lieu" de leur domicile. Le maire reçoit de plus en plus de plaintes et craint pour une épidémie. Il souhaite obtenir une autorisation de réunir le conseil municipal pour rétablir cette fontaine.

Délibération municipale. **10 mai 1811.**

D'après le compte-rendu du maire, les dépenses faites pour la reconstruction des fontaines se sont élevées (non compris les travaux qui ont été exécutés au moyen des prestations en nature) à la somme de 99 117 francs et les sommes mises à la disposition et payées aux ouvriers se sont élevées à 8 569 francs ; il reste à payer pour solder toutes les dépenses 1 378 francs 46.

- Arrêté préfectoral. **19 janvier 1812.**

Arrêté définitif des comptes pour le compte particulier de la reconstruction des fontaines.

---

**DOCUMENTATION** (suite 2)

**A.C. Felletin (suite)**

2D1

- Délibération municipale. **8 octobre 1819.**  
Cahier des charges, clauses et conditions sous lesquels sera consentie l'adjudication des travaux à faire pour réparer les fontaines
  
- Adjudication de réparations. **2 novembre 1819.**  
Adjudication des réparations à faire aux fontaines. au sieur Léonard Mouret, fils propriétaire demeurant à Felletin.
  
- Mandat. **6 novembre 1819**  
Le receveur municipal est invité de payer de 500 francs au dit Mouret adjudicataire aux réparations à faire aux fontaines de la ville.
  
- Mémoire **11 novembre 1819.**  
Mémoire des objets que Renon aîné a fait pour les fontaines.
  
- Procès-verbal d'adjudication des réparations des fontaines. **18 novembre 1819.**
  
- Mémoire de l'ouvrage que Chouziou a fait pour les fontaines. **1er juin 1820.**  
Une partie des travaux concerne la fontaine de la Pelleterie et les travaux s'élèvent en tout à 66 francs
  
- Arrêté préfectoral. **7 novembre 1825.**  
Mentionne une délibération municipale du 8 mai 1825 concernant l'estimation des travaux à faire pour améliorer les fontaines publiques de la ville en les réparant ou en augmentant leurs volume d'eau sous réserve de l'acquisition d'une somme de 1 200 francs.  
Accorde une somme de 1 200 francs pour réparations à faire aux fontaines publiques de Felletin. Les travaux s'exécuteront sous la direction du Sieur Sandon.
  
- Lettre **25 juin 1826**  
Lettre de M. Cros Baldran, ferblantier demeurant près de Clermont-Ferrand adressée à Mr Delaporte, maire de Felletin et mentionnant les fournitures dont il aura besoin pour qu'il puisse travailler dès son arrivée à Felletin
  
- Compte fait avec le Sieur Cros Baldran. **2 octobre 1826.**
  
- Arrêté préfectoral. **20 octobre 1826.**  
Une somme supplétive de 2 400 francs est mise à disposition de la municipalité pour réparations faites ou à faire aux fontaines de Felletin ; la municipalité devra rendre un compte détaillé de l'emploi de cet somme.
  
- Etat des différents objets de dépense **4 décembre 1826.**  
Présenté par le maire et concerne les réparations faites aux fontaines de la ville.  
Mention de la convention verbale passée avec le sieur Cros Baldran, fontainier ville de et des sommes dues à Michel Dourdy, à Joseph Letissier (total général 2 040 francs).

**Bibliographie**

PATAUX , abbé L. **Felletin, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle, p. 65, 66**

**Tableau de recensement des édicules repérées sur le terrain ou sur documents figurés**

N°	LOCALISATION	REPEREES	DATATION	APPELATION et OBSERVATIONS
①	Place Courtaud	X	Inaugurée en 1880	Fontaine dite de la Pompe puis fontaine Courtaud Diverneresse (Cf. dossier)
②	Grande Rue	X	Inaugurée en 1851	Fontaine Quinault (Cf. dossier)
③	Rue Courte	X	Entre 1817 et 1870	Fontaine de Fontalanelle (Cf. dossier)
	Grande Rue	X	Période post médiévale	Citerne découverte lors de travaux de voirie en 2002 dans la Grande Rue. Fig. 1 et 2
4	Route d'Aubusson	X	Début 20 <sup>e</sup> siècle	Vasque en granite avec borne centrale de distribution
5	Angle rue Coudert, Route de Crocq, devant la Chapelle Bleue	X	18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> siècle	Il s'agit vraisemblablement de la fontaine appelée fontaine de la Pelleterie au 18 <sup>e</sup> siècle et alimentée par un puits ; à cette époque, d'après l'abbé Pataux existait dans ce quartier « un puits de douze pieds de diamètre avec un pourtour de deux marches mesurant chacun un pied et demi et ne laissant pour passage qu'un espace de cinq à six pieds ; ce puits fut transporté à l'un des angles de la rue et l'ouverture en fut couverte en 1786 » La fontaine est visible sur une carte postale du début du siècle (cf. doc. 1) Fontaine détruite
6	Rue Sainte-Espérance, en face du n° 12	X	2 <sup>e</sup> moitié 19 <sup>e</sup> siècle	Fontaine Saint-Espérance Porte sur son fronton, l'inscription : « Fontaine de Sainte-Espérance (cf. fig. 3) Existait en 1851 Mention du mauvais état de la porte en 1892

**Tableau de recensement des édicules repérés sur le terrain ou sur documents  
figurés (suite)**

N°	LOCALISATION	REPEREES	DATATION	APPELATION et OBSERVATIONS
⑦	Rue Sainte- Espérance, en face du n° 32	X		Fontaine de chez Lizette Fonctionnait encore il y a une trentaine d'années (Cf. dossier)
⑧	Rue du Pont-Roby Devant le n° 2 de cette rue	X	Date portée / 1854	Fontaine dite « fontaine Léonard »
9	Route d'Ussel	X	2 <sup>e</sup> moitié 19 <sup>e</sup> siècle	Intégrée dans un mur
10	Rue Quinault	X	Date portée : 1848	Intégrée dans un mur de clôture en pierre. Porte l'inscription « Fontaine Quinault / 1848 / Février » (Cf. fig. 4)
11	Rue Quinault Sur un espace formant place, près d'une croix monumentale	X	2 <sup>e</sup> moitié 19 <sup>e</sup> siècle	S'agit-il de la fontaine dite « Sallandrouze près les Mayades » en 1849 ? (cf. registre de délibération du conseil municipal). (Cf. fig. 5)
12	Rue des Mayades En face du n°16	X		Puits
13	Rue de Chanteloube Près du n° 35	X	2 <sup>e</sup> moitié 19 <sup>e</sup> siècle	Borne fontaine avec manivelle Fin d'activité vers 1960

**Tableau de recensement des édicules repérées sur le terrain ou sur documents  
figurés (suite)**

N°	LOCALISATION	REPEREES	DATATION	APPELATION et OBSERVATIONS
14	Rue de Chanteloube En face du n°51	X	2 <sup>e</sup> moitié 19 <sup>e</sup> siècle	Borne fontaine avec manivelle
15	Rue Coudert	X		Fontaine intégrée dans un mur. A été muré, il y a une trentaine d'année. Fig. 6
16	Rue Coudert Après le n°29	X	2 <sup>e</sup> moitié 19 <sup>e</sup> siècle	Intégrée dans un mur. Fig. 7
17	Angle rue de Beaumont et la rue Coudert (près de la parcelle 217)	X		Fontaine creusée en 1857 selon le compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 août 1859
18	Beaumont	X	18 <sup>e</sup> siècle, 2 <sup>e</sup> moitié 19 <sup>e</sup> siècle	Puits, fontaine (cf. dossier)
19	Beaumont	X		Vasque en granite avec borne centrale de distribution. Transformée en jardinière de fleurs. Fig. 8
20	Charrière du Corps de Dieu	X		Fontaine dite fontaine de Laure, avec bac (mentionné epar Maurice Dayras) et visible sur un plan de 1876)
21	Route de Crocq	X		Fontaine intégrée dans le mur.

**Tableau de recensement des édifices repérées sur le terrain ou sur documents  
figurés (suite)**

N°	LOCALISATION	REPEREES	DATATION	APPELATION et OBSERVATIONS
22	Angle Rue de La Maison- Rouge et route d'Ussel	X	2 <sup>e</sup> moitié 19 <sup>e</sup> siècle	Puits alimentant une borne fontaine ; en activité jusqu'en 1957
23	Rue de la Maison- Rouge	X AI 81	18 <sup>e</sup> ou 19 <sup>e</sup> siècle ?	Fontaine S'agit-il de la fontaine de la Pisseloché mentionnée en 1826-1827 et pour laquelle a été établi un devis de travaux en 1892 ? (Cf. fig. 10)
24	Non localisée			Fontaine dite « des Trois Frères » pour laquelle est faite une proposition d'achat d'une pompe en 1847
25	Non localisée			Fontaine du Pissarot mentionnée entre 1847 et 1850
26	Non localisée			Fontaine de Chez Bale ou de Chez Cotton mentionnée en 1848
27	<u>Lieux-dits</u> La Salle			Margelle avec deux pierres saillantes ; couverture par voûte cintrée Dimensions h : 220 La : 150 ; pr. 117  Cf. fig. 11 et 12

**PIECE ANNEXE -1-**  
**Renseignements chronologiques concernant les fontaines de Felletin**

- 2<sup>e</sup> moitié 18<sup>e</sup> Problème d'alimentation à Felletin qui ne possédait qu'une seule fontaine dans l'intérieur de la ville.  
(cf. Pataux, p. 66)
- 1767 Adjudication de travaux qui n'aboutit pas.  
(idem)
- Novembre 1782 Une supplique est adressé à l'intendant pour une réparation. Coût de la restauration : 6680 livres .  
(Cf. Pataux )
- 7 Décembre 1786 Lecture d'une requête présentée à l'intendant par plusieurs habitants de la ville et des faubourgs de la Fontalanelle et de Chanteloube.  
"l'assemblée municipale reconnaît la nécessité de changement de ce puits dans lequel il est arrivé plusieurs accidents, notamment depuis 3 semaines qu'il s'y noya un bourgeois de la ville. Cette réparation demande une grande célérité. L'assemblée supplie M. l'Intendant de joindre cette dépense à celle de la fontaine publique de la ville de reprendre dans ces dépenses celle du contour à faire au puis public situé dans le faubourg de la Pisseloche, attendu qu'il peut y arriver plusieurs accidents".  
(A.C. Felletin. Registre délibérations 7 décembre 1786 (f.91).
- 25 mars 1788 ... l'assemblée supplie l'intendant d'ordonner que les plans et devis des fontaines soient déposés au greffe de l'Hôtel de Ville pendant 15 jours pour ceux qui voudront en prendre connaissance sans se déplacer..."  
(A.C. Felletin. Registre délibérations 25 mars 1788).
- 1803 La ville a deux fontaines : l'une est détruite depuis plusieurs années, l'autre se détériore journellement . le coût de leur restitution est trop élevé pour l'engager sur les dépenses ordinaires de la ville. Le maire propose d'établir un droit sur le mesurage des grains et sur la location des places au marché.  
A.C. Felletin (Délibérations du conseil municipal 1800-1806).
- 21 février 1808 Mention de dépenses pour la reconstruction d'une fontaine.
- 15 juillet 1808 Lettre du maire [adressée au sous préfet].  
Le besoin de fontaines se fait de plus en plus sentir à Felletin. L'eau de la seule fontaine qui existe est dans un tel état d'infection que les habitants vont chercher de l'eau à « demi lieu » de leur domicile. Le maire reçoit de plus en plus de plaintes et craint pour une épidémie. Il souhaite obtenir une autorisation de réunir le conseil municipal pour rétablir cette fontaine.

**PIECE ANNEXE -1-**  
**Renseignements chronologiques concernant les fontaines de Felletin (suite 1)**

Sans date, vers 1809 Attestation.

Joseph Creda et Rabayet, frères fontainiers demeurant à Clermont-Ferrand, s'engagent à faire à Felletin deux fontaines, savoir une sur l'emplacement de l'ancienne et l'autre sur la place dite du moutier et d'établir une double pompe à côté de la Fontalanelle, le tout conformément au devis qui a été arrêté et signé. (cf. pièce annexe 2 ; cette pièce annexe est commune à 2 fontaines étudiées : dossier fontaine Courtaud et dossier fontaine Quinault).

3 février 1809 Il est mentionné « que les eaux réunies sous le jardin de **Mr Hérau** étaient plus que suffisantes pour fournir aux deux fontaines à établir en cette ville.....Les habitants ont engagé le sieur **Creda, fontanier** à distraire une partie des eaux pour établir une nouvelle fontaine dans le quartier de la Pelleterie.... ». A.C. Felletin (délibérations du conseil municipal 1839-1854)

24 juin 1809 Cette 3<sup>e</sup> fontaine est acceptée mais les frais de construction seront à la charge des habitants du quartier de la Pelleterie. (idem)

10 mai 1811 Délibération municipale. Cette 3<sup>e</sup> fontaine est acceptée mais les frais de construction seront à la charge des habitants du quartier de la Pelleterie.

19 janvier 1812 Arrêté préfectoral mentionnant les comptes définitifs concernant la reconstruction des fontaines. A.C. Felletin 2 D1

1813 Mr Tibord du Bost est élu maire ; il est mentionné que, « sous sa surveillance » ont été construites 4 fontaines.

1<sup>er</sup> mai 1817 Décision d'ajouter des bacs pour abreuver les bestiaux, pour un montant de 36 francs, à une fontaine effectuée en 1789. D'après le compte rendu du maire, les dépenses faites pour la reconstruction des fontaines se sont élevées (non compris les travaux qui ont été exécutés au moyen des prestations en nature) à la somme de 9 917 F et que les sommes mises à la disposition et payées aux ouvriers se sont élevées à 8569 F, il reste à payer pour solder toutes les dépenses 1378 F 46. A.C. Felletin 2D1

9 juillet 1818 Urgence de réparations aux fontaines qui ne donnent pas d'eau. Les commissaires choisis pour étudier le problème seront assistés de **Silvain Valette**, maître maçon.

**PIECE ANNEXE -1-**

**Renseignements chronologiques concernant les fontaines de Felletin (suite 2)**

- 24 juillet 1818 La séance mentionne l'examen des fontaines. Il est mentionné le château d'eau, la fontaine dite de « Lhord » et la fontaine de Beaumont.
- 10 sept 1819 Délibération du conseil municipal.  
Mention du devis estimatif fait, sur l'invitation du maire par des ouvriers maçon, et serrurier, le 28 Août 1819 et concernant des ouvrages à faire aux fontaines de Felletin (*cf. pièce annexe 3*).  
A.C.Felletin (Délibération du conseil municipal).
- 4 octobre 1819 Procès verbal constatant des dégradations sur la principale fontaine de Felletin.  
A.C. Felletin 2 D1
- 8 octobre 1819 Délibération municipale.  
Cahier des charges, clauses et conditions sous lesquels sera consentie l'adjudication des travaux à faire pour réparer les fontaines..  
A.C. Felletin
- 2 novembre 1819 Réparations à faire aux fontaines adjudgées au sieur **Léonard Mouret**, fils, propriétaire demeurant à Felletin moyennant la somme de 1575 F.  
A.C. Felletin 2.D1
- 6 novembre 1819 Monsieur le receveur municipal est invité à payer de 500 F au dit **Mouret** adjudicataire aux réparations à faire aux fontaines de la ville.
- 11 novembre 1819 Mémoire des réparations que **Renon** aîné a fait aux fontaines.  
A.C. Felletin 2 D1
- 18 novembre 1819 Procès verbal d'adjudication des réparations des fontaines.  
A.C. Felletin 2 D1
- Entre 1820-1827 Mémoire des ouvrages et fournitures faites par **Hérou Lépine**, serrurier aux fontaines de Felletin (*cf. Pièces Annexe 4*).  
A.C. Felletin 2D1
- 1<sup>er</sup> juin 1820 Mémoire de l'ouvrage que **Chouziou** a fait pour les fontaines.  
Une partie des travaux concerne la fontaine de la Pelleterie ; le montant des travaux s'élève en tout à 66 F  
A.C. Felletin 2 D1

**PIECE ANNEXE -1-**  
**Renseignements chronologiques concernant les fontaines de Felletin (suite 3)**

- 8 mai 1825 Séance du conseil municipal récapitulant les problèmes concernant les fontaines de la ville :
- adjudication de travaux à Léonard Mouret
  - mise en évidence de l'insuffisance du devis
  - nécessité de faire les piles de deux fontaines,
  - placement d'un dernier regard,
  - faire au-dessus de la fontaine dite de L'Ore .....dans la charrière dite du Corps de Dieu, une tranchée profonde.
  - nécessité de dépense pour la fontaine située sur la place dite du Moutier. Il est mentionné, concernant cette fontaine : « .....l'eau qui flue à cette fontaine arrive de celle qui flue au milieu de la place dite du Marché..... ».
- Après délibération, il est décidé que les travaux s'exécuteront sous la direction de Mr Sandon qui choisira les ouvriers qu'il jugera à propos d'employer et arrêtera avec eux le prix de leur journée.  
A.C. Felletin Délibérations su conseil municipal 1828-1838)
- 7 novembre 1825 Arrêté préfectoral.  
Mentionne la délibération municipale du 8 mai 1825 concernant l'estimation des travaux à faire pour améliorer les fontaines publiques de la ville en les réparant ou en augmentant leurs volume d'eau sous réserve de l'acquisition d'une somme de 1200 F. Il est accordé une somme de 1200 F pour réparations à faire aux fontaines publiques de Felletin. Les travaux s'exécuterons sous la direction du Sieur **Sandon**.  
AC Felletin 2 D1
- 1826 Marché conclu avec Joseph Le Tissier ; celui-ci s'oblige à faire un bac dans les mêmes dimensions que celui qui est à la fontaine de la Pisseloche".  
"Si la pierre ne permet pas de la creuser tout à fait assez profondément que l'autre, il donnera alors en longueur creusée ce qui manquera de sa" pierre que l'autre, il donnera alors en longueur creusée ce qui manquera de sa profondeur. Il conduira le bas et le placera à la pompe. Il enlèvera le bac qui y est à présent et la placera de l'autre côté et fournira matériaux nécessaires pour caler, élever et paver".  
A.C. Felletin 2 D1 (registre de 1791 à 1840).
- 5 juin 1826 Lettre de M. **Cros Baldran**, ferblantier demeurant près de Clermont-Ferrand adressé au maire de Felletin (M. Delaporte) et mentionnant les fournitures nécessaires pour qu'il puisse travailler dès son arrivée à Felletin.  
A.C. Felletin 2 D1
- 2 octobre 1826 Compte fait avec le Sieur **Cros Baldran** fontainier de la ville de Clermont-Ferrand.  
A.C. Felletin 2 D1

**PIECE ANNEXE -1-**  
**Renseignements chronologiques concernant les fontaines de Felletin (suite 4)**

- 20 octobre 1826 Arrêté préfectoral.  
Une somme supplétive de 2 400 F est mise à disposition de la municipalité pour réparations faites ou à faire aux fontaines de Felletin  
A.C. Felletin 2 D1
- 4 décembre 1826 Etat présenté par le maire pour réparations faites aux fontaines de la ville.  
Paiement au sieur **Crosbaldran**, fontainier de la ville de Clermont Ferrand, à **Michel Dourdy**, tailleur de pierres, à **Joseph Letissier, de Hérau Lépine, serrurier.....**Total général 2040 F (cf. pièce annexe 5).  
A.C. Felletin 2 D1
- 5 janvier 1827 Délibération municipale.  
Les dépenses et fournitures faites à l'occasion réparations des fontaines sont approuvées.  
La Fontaine à pompe ne donne plus d'eau et n'alimente plus la partie inférieure de la ville où elle placée. Il y a en tout 15 regards pour les fontaines. Ces dernières sont toutes de type jaillissantes sauf la fontaine à pompe.  
A.C Felletin  
Article du journal municipal « Dis Fuse », n°7
- 15 janvier 1827 Arrêté municipal. Mentionnant un château d'eau.  
A.C. Felletin 4E3
- 24 mars 1827 Arrêté préfectoral.  
Il mentionne un nouveau crédit de 300 F à la disposition du maire pour réparer la fontaine destinée à alimenter la partie basse de la ville, attendu que le mouvement de la pompe est arrêté et que les eaux ont besoin d'être assainies par des travaux..., il mentionne également l'augmentation de la somme de 40 F comprise au budget de 1827 pour l'entretien des fontaines en affectant la moitié de cette somme au traitement d'une personne qui sera désignée pour exercer une surveillance journalière sur les fontaines, nettoyer les regards et y faire des réparations d'entretien.  
A.C. Felletin 2 D1
- 10 novembre 1827 Comptes avec le sieur **Massé Palisson** ferblantier a Aubusson pour paiement de fournitures et ouvrages faits à la fontaine à pompe de Felletin.  
A.C. Felletin 2 D1
- 24 décembre 1827 Arrêté préfectoral.  
La préfecture ouvre différents crédits pour la réparation d'entretien des fontaines publiques.  
A.C. Felletin 2.D1

**PIECE ANNEXE -1-**  
**Renseignements chronologiques concernant les fontaines de Felletin (suite 5)**

- Mai 1839      Mention de réparations faites aux fontaines : « Mr le maire expose que dans le courant du mois de mars dernier, les fontaines du centre de la ville ayant subitement cessé de fournir l'eau nécessaire à la consommation des habitants, des travaux furent ordonnés pour découvrir les conduits et rechercher les obstacles qui s'opposaient à l'arrivée de l'eau ; que plusieurs tuyaux en terre vernissés ayant été reconnus brisés, on les avait remplacés sans obvier à l'inconvénient signalé ; ....que des lors des nouvelles fouilles ayant été opérées, un travail immense et purement provisoire avait été jugé inévitable si l'on ne prenait pas le parti de mettre des tuyaux de plomb dans une partie de la rue de la Pelleterie, rue étroite et très fréquentée ; l'administration voulant éviter des dépenses inutiles .....ordonne l'achat de tuyaux de plomb.... ».  
A.C. Felletin. 5Délibérations du conseil municipal 1839-1854)
- 9 Août 1842      Demande de crédits pour réparations faites aux fontaines.  
(idem)
- Février 1847      Séance relative à la fontaine dite du « Pissarot » : « en construisant une maison voisine à la source, le sieur Benoît avait fait disparaître la source .... et avait changé la disposition primitive des lieux par la construction d'un mur plus avancé que celui qui existait ... »  
A.C. Felletin (Délibérations du conseil municipal 1839-1854)
- 6 -9 mai 1847      Nécessité d'achat d'une pompe pour la fontaine publique appelée « le puits des Trois Frères ».
- 13 février 1848      Création d'une commission pour les travaux à faire à la fontaine dite de « chez Bale » ou de « chez Cotton ».
- 1<sup>er</sup> sept 1848      Devis estimatif de la dépense à faire pour l'érection d'une pompe par la ville auprès de l'écurie du citoyen Mouret, à l'effet d'utiliser les eaux du puits qui se trouve au milieu de la rue et qui est couvert (*cf. pièce annexe 6*).  
A.D. Creuse série O O 410
- 12 sept.1848      Délibérations du conseil municipal.  
Il est mentionné « que les fontaines jaillissantes de la ville ne fournissent plus d'eau par suite de sécheresse et que la pompe de la Fontalanelle ainsi que le puits avaient besoin de réparations urgentes... ».  
Décision d'établir une pompe « vis à vis la maison Mouret, .....auprès de la maison Sarciron ou ....de l'écurie Mouret (eau captée d'un ancien puits placé au milieu de la rue). Devis s'élevant à 400f. Autorisation de conduire une colonne en pierre de taille pour l'établissement de cette pompe.  
A.C. Felletin.

**PIECE ANNEXE -1-**

**Renseignements chronologiques concernant les fontaines de Felletin ( suite 6)**

- 1<sup>er</sup> mai 1849 Dans la délibération du conseil municipal sont mentionnés la fontaine Tibord du Bost, la fontaine Quinault, la fontaine de Sainte-Espérance, la fontaine de la Porte (est-ce la fontaine de la Fontalanelle ?), la fontaine Dérochet et la fontaine Sallandrouze par les Mayades.(cf. pièce annexe 7).
- 11 mai 1850 Séance relative à la reconstruction de la fontaine dite « du Pissarot ».
- 1<sup>er</sup> mai 1851 Séance du Conseil municipal.  
Il est exposé "que des sources abondantes naissent dans le chemin du Rivet, lesquelles pourraient être d'une grande utilité en les conduisant dans la fontaine dit Sainte-Espérance et à cet effet le conseil municipal autorise Mr Lépine, un de ses membres à faire une collecte dans son quartier afin d'alléger d'autant la dépense à faire pour parvenir à ce but.  
A.C. Felletin (registre de délibérations).
- 10 février 1852 ou 1853 Vote pour le paiement de 95 f au sieur **Dourdy** pour le paiement de réparations faites aux fontaines de la ville.
- 11 août 1878 Etat des prises d'eau et conduits, de leurs distribution vers les bassins, les bornes et fontaines de la ville (Cf. pièce annexe 8).  
AC Felletin 4E3
- 1879 Plan général d'alimentation à partir du pré de M. Roy, exécuté par M. Dayras (juin 1879), calque déchiré en 2 (format 21 x 29).
- Février 1880 Adjudication pour travaux d'eau (canalisations) à Felletin, évalués à plus de 13.000 F.  
Courriers avec divers adjudications.  
A.C. Felletin 4 E3
- s.d. Entretien de 3 robinets de bornes-fontaines(l'un pour Chanteloube, le deuxième, sur la conduite de la Chapelle et le troisième, placé vers la fontaine Courtaud, se dirigeant sur la Pisseloche.  
A.C. Felletin 4 E3
- s.d. [1880] Descriptif de "travaux de distribution d'eau" , description des ouvrages ; mention de la provenance des matériaux et des modes d'exécution des travaux.  
Travaux réalisés par la Société Fortin-Hermann 1 Cie à Paris.  
A.C. Felletin 4 E3

**PIECE ANNEXE -1-**

**Renseignements chronologiques concernant les fontaines de Felletin (suite 7)**

- 7 août 1881 Il est exposé que les travaux des fontaines sont achevés et qu'il a lieu de procéder à la vérification des ces travaux et à leur réception ; Mr Chabrat et Gouny sont nommés pour cela.  
A.C. Felletin (Délibération du conseil municipal)
- 19 février 1881 Il est mentionné l'urgence de faire procéder le plus tôt possible à des réparations des bassins du réservoirs qui alimente les fontaines publiques.  
Modification du devis estimatif et vote d'une somme de 700francs qui sera jointe à la somme de 1200francs déjà votée le 2 janvier dernier.  
A.C. Délibération du conseil municipal.
- 1881 Réception des travaux d'approvisionnement et de distribution d'eau.  
Il est mentionné que, vu le risque de suintement, des compléments de travaux sont nécessaires.
- 1882 Adjonction d'un devis pour travaux de réparation de 2 bassins de réservoir d'eau destinés à l'alimentation des fontaines publiques (1900 F).
- 2 janvier 1882 Il est exposé le décompte des travaux qui ont été exécutés dans cette ville pour améliorer le régime des eaux qui servaient à la consommation publique et qui consistaient dans la création de nouveaux drainages, dans la construction d'un vaste réservoir et dans l'établissement de bornes-fontaines et d'une nouvelle distribution d'eau avec conduites en fonte  
Décompte dressé par Mr Baulard surveillant des travaux et approuvé par Mr Dayras ; approuvé par Mr Dayras ingénieur ; les entrepreneurs sont Mr Benoît, Mr Jean-Baptiste Paulin et Mrs Fortin-Hermann et Cie  
A. C. Felletin (Délibérations du conseil municipal).
- 26 février 1882 Modification du devis estimatif des travaux de réparations à exécuter aux bassins du réservoir qui alimente les fontaines publiques ; le nouveau devis s'élève à 1900frcs au lieu de 12000.  
A.C. Felletin (Délibération du conseil municipal).
- 29 Juin 1882 Réception définitive - travaux agréés.  
Courier de la Société Fortin-Hermann pour se faire régler...
- 15 novembre 1891 Cahier des charges pour la mise en adjudication de l'entretien des fontaines  
L'entretien des fontaines «à savoir des bassins, des trois fontaines monumentales, de la croix de mission, Courtaud et Quinault, de la pompe Fontalanelle, des fontaines- bornes, de la fontaine de Chanteloube, de la fontaine Lisette et de celle du Pont-Roby sera concédé en adjudication publique pour trois années consécutives qui commenceront le 1<sup>er</sup> janvier 1892 et finiront le 31 décembre 1894.  
A.C. Felletin 4 E 3
- 1892 Devis de travaux à exécuter pour l'installation d'une pompe à la fontaine de la Pisseloche.  
A.C. Felletin.

**PIECE ANNEXE -1-**  
**Renseignements chronologiques concernant les fontaines de Felletin (suite 8)**

- 1892 Séance du Conseil municipal.  
Monsieur Jourdain appelle l'attention du conseil « sur le mauvais état de la porte de la fontaine Sainte- Espérance et sur le danger permanent qui en résulté pour la sécurité des enfants de ce quartier populeux »... Le conseil « invite Mr le maire à faire toute la diligence possible pour la réfection de la dite porte".  
A.C. Felletin (registre de délibérations).
- 9 Juillet 1892 Devis estimatif et cahier des charges pour l'installation d'une pompe à la fontaine de la Pisseloche.  
Frais de réparation à la pompe.  
Fourniture et pose de 5m de tuyaux en plomb.  
Pose du bac de raccordement.  
Restauration de la porte de la fontaine.
- 1899 Devis pour captation de sources sur le côté de la départementale n°5 de Courcelle à St Avit, vers le pré Roy de Pierrefitte au-dessus de Beaumont.
- 22 août 1899 Lettre de M. Roy de Pierrefitte au maire de Felletin  
Elle mentionne que « le pré dont la ville a pris une partie pour y établir le réservoir de ses fontaines était primitivement traversé dans deux directions par des canalisations aboutissant à un château d'eau où l'on régularisait le courant dirigé vers le centre de Felletin »  
Elle précise aussi « qu'en 1862, le maire de l'époque, pensant augmenter la quantité d'eau des fontaines au moyen de barrages bétonnés établis dans les profondeurs du sol, fit faire dans le pré d'importants travaux (fouilles d'une assez grande profondeur et dans une direction partant du dessous de pêcherie qui existe dans ce pré, allant en ligne courbe au bas de la petite construction dite fontaine de l'or et aboutissant au pré de Madame veuve Barnicaud, pour la recherche d'une source nouvelle ; un aqueduc et un regard ont été établis dans le pré)
- 22 août 1899 (suite) . Mais le résultat est insatisfaisant. En 1878, la municipalité fait creuser des tranchées dans le pré pour réfection des barrages.  
A.C. Felletin 4 E3
- 8 août 1901 M. et Mme Roy de Pierrefitte vendent à la commune une parcelle d'environ 4 ares, d'un pré dit des « armoires », situé à Felletin (section D 57).  
A.C. Felletin 4 E3
- 21 août 1901 Plan géométrique du terrain à acquérir par la commune de Felletin pour l'emplacement des fontaines de la ville  
Dressé par l'expert soussigné Maudinaud (agent voyer). Le terrain est situé route de Croq sur le côté gauche du chemin de grande communication n°35,  
A.C. Felletin 4 E3

PIECE ANNEXE -2-

Engagement de Joseph Creda et Rabayet, frères fontainiers à faire deux fontaines.  
(s.d. vers 1809)  
A.C. Felletin 2 D 1

Nous soussignés maire de la ville de Felletin, en vertu de l'autorisation du conseil Municipal de ce jour et Joseph Creda et Rabayet frères fontainiers demeurant à Sermaut serrant Rue de la terrasse Maison-Javauelle N° 5. fournissons de ce qui suit

Nous Creda et Rabayet nous engageons de faire en cette ville de Felletin deux fontaines savoir une sur l'hospitaillement de l'ancienne Et l'autre sur la place dite du monastere Et de fabriquer une

Elle fournira aussi tous les matériaux autres que ceux nécessaires qui seront conduits sur place

double pompe à côté de la fontaine, Le tout conformément au devis par nous arrêté et signé le jourd'hui, le 10 de mai Le délai de six mois

Nous nous engageons de fournir tous les tuyaux en terre de Sermautissou devenus à Sermaut de la dimension indiquée au devis, de les placer, de fournir tous ciment, goudron, Chaux, et autres objets nécessaires, de tout moyennant le prix

100 fr. la pierre, les crayons moyennant 11 fr. Le tuyau en plomb pour la petite fontaine moyennant 30 fr. et le ciment de la maillerie moyennant 40 fr. le kilogramme

de six francs par toise double mètre. La ville de Felletin sera tenue de la voiture, et de l'achat de ces tuyaux

de fournir tous les tuyaux en plomb, soupapes, et ferreux nécessaires pour les tuyaux, le tout moyennant

La ville de Felletin sera faire toutes les fournitures et sera payer toutes les pierres des degans de la ville Et tous les conduits, que nous fontainiers serons tenus de diriger tous les ouvrages, comme aux autres villes de la commune, et de fournir le terrain



PIECE ANNEXE -3-

Devis estimatif des ouvrages à faire pour la réparation des fontaines de la ville. 10 sept. 1819  
A.C. Felletin

Travaux Du 10 7<sup>mo</sup> 1819

Le Conseil Municipal de la ville de Felletin, en vertu d'autorisation de l'autorité supérieure sur le rapport qui lui a été fait du Devis estimatif des réparations à faire aux fontaines de cette ville, par les srs Meunier et Boulegaud, entrepreneurs maçons et serruriers et assistés de M<sup>rs</sup> Jean Baptiste Jamin, Michel Gilbert Leuoble et Louis Bette, Commissaires nommés à cet effet, de la Commune fait

Devis Estimatif Des ouvrages à faire pour la  
Réparation Des fontaines De la ville De Felletin

Pour faits Des arrêtés Du Conseil général de la commune de Felletin en date Des 9 et 24 juillet 1818, et sur l'invitation de M<sup>rs</sup> Le Maire, nous soussignés entrepreneurs maçons et serruriers, avons procédé au Devis estimatif Des Différents ouvrages à faire aux fontaines de cette ville, ainsi qu'il suit, en présence de M<sup>rs</sup> Jean Baptiste Jamin, Michel Gilbert Leuoble et Louis Bette membres Du Conseil Municipal, Commissaires nommés à cet effet

En premier lieu pour le soin de la source de la fontaine de l'est, il est nécessaire de faire balayer les corps pour les replacer à un niveau de deux pieds plus bas; cette opération, donnera un débit et se fera de façon de faire huit mètres en hauteur qui a hauteur de six francs (soit cinquante le mètre, un mètre) 117

La levée et le remplacement de ces corps, maçons, ferronniers et plâtres couverts à un franc le mètre valent 78

PIECE ANNEXE -3- (suite)

Devis estimatif des ouvrages à faire pour la réparation des fontaines de la ville. 10 sept. 1819  
A.C. Felletin

La source dite du puits de Beaumont, a besoin d'une nouvelle réparation qui, en effet, mais seulement sur une longueur de cinq mètres de Dabai et Meublé, à raison de 18 fr. par mètre. . . 90

Le dé et remplacement de ces corps, macramés, furent et de fillette compris à un franc le mètre. Valent 90 fr. . . . . 90

Les sept regards existant n'ayant été confectonnés qu'avec de la petite pierre ou moellon, de mortier ou ciment, perdent presque généralement tous, et se trouvent placés à une trop grande distance, de manière qu'il est impossible, en y introduisant une chaîne ou corde de la faire passer de l'un à l'autre, et par ce moyen de pouvoir nettoyer les corps, opération indispensable de l'un à l'autre, lorsqu'un il contient de l'augmentation le nombre de chutes, qui au lieu de sept existant d'abord, formeront un total

245

quinze regards, lesquels quinze regards seront confectonnés à une face de la base en pierre, pour la solidité et propreté de l'opération, chaque face est estimée vingt cinq francs la pièce, ce qui donne pour quinze croix cent cinquante francs. . . . . 375 "

quinze Sabines ou pierres plates, pour la couverture de ces dix bases, estimées trois francs la pièce valent 45 fr. . . . . 45 "

Mais de plus pour la pose des quinze bases, soulevés et de leur remplacement compris, six francs la pièce valent 90 fr. . . . . 90 "

Le dé de ces corps qui doivent s'adapter aux bases et leur réparations à quatre francs chaque regard valent 60 fr. . . . . 60 "

PIECE ANNEXE -3- (suite)

Devis estimatif des ouvrages à faire pour la réparation des fontaines de la ville. 10 sept. 1819  
A.C. Felletin

Quatre jours de main d'œuvre en plomb à cinq francs pour chaque regard	
Montant 75 <sup>fr</sup> cy	75 "
Quatre quintaux de craie à trois francs valent 90 <sup>fr</sup> ci	90 "
Quatre quintaux de sable à deux francs 40 <sup>fr</sup> cy	40 "
Les deux autres puits des fontaines, celle du marché et celle de la place de l'Église, ayant besoin d'être refaites à neuf, Pierre, Caille, main d'œuvre et ferments compris à deux cents francs chacun montant 400 <sup>fr</sup> cy	400 "
Reparations à faire aux deux baches ou bassins, tels que nivellement et maçonnerie supérieure de taille, pour les supporter en dessous cinquante francs chacune, cent francs cy	100 "
Parés à faire tout autour, à vingt francs chaque fontaine montant quarante francs cy	40 "
Le Degorgement du chateau d'eau, étant insuffisant pour l'hydre et les tours des grandes eaux il y sera fait une réparation et ouverture suffisante, estimé vingt francs ci	20 "
Le Bassin intérieur du chateau d'eau, n'étant en partie qu'en Bois ou planches, il y sera placé, comme dans les autres petites Regards, un banc supérieur, d'une dimension un peu plus grande estimé trente francs cy	30 "
L'achat d'un certain nombre de corps entiers, de même espèce que ceux existant, est jugé nécessaire, pour allonger le cas de besoin, et remplacer ceux qui seront dans le cas de Cassés, soit en lesant ou remplaçant ceux qui ont l'habitude à deux francs la pièce montant 60 <sup>fr</sup> ci	60 "
La confection d'un chapeau ou fontaine cy	
	1670 "

PIECE ANNEXE -3- (suite)

Devis estimatif des ouvrages à faire pour la réparation des fontaines de la ville. 10 sept. 1819  
A.C. Felletin

De l'autre Part	1670
par estimatif quatre vingt six francs et	90
Montant total des ouvrages à faire	1760

fait et arrêté à Felletin le 28 août 1819. Signé Meunier, Maire, Bouligaud, Neuhoff, Landry et Bette D. S.

Devis approuvé par le Conseil Municipal de la ville de Felletin le 28 août 1819. Le Maire, après avoir fait publier l'avis de concours, a autorisé M. le Maire, après avoir fait publier l'avis de concours, à adjudiquer au rabais lesdits ouvrages, à la charge des modifications ci-dessus et à décerner au profit de l'adjudicataire (des mandats pour le service Municipal jusqu'à concurrence du montant de l'adjudication).

Susceptibles de modifications

Art 1.

Les réparations seront faites conformément au devis ci-dessus et d'après toutes les règles de l'art.

Art 2.

Elles seront faites dans l'espace de trois mois et seront sujettes à être visitées et reçues de la manière accoutumée par des experts respectivement choisis.

Art 3.

Le prix de l'adjudication sera payé en trois termes après que l'ouvrage aura été fait; un autre tiers après la fin et le troisième après que l'ouvrage aura été fait et qu'il aura été reçu.

PIECE ANNEXE -3- (suite)

Devis estimatif des ouvrages à faire pour la réparation des fontaines de la ville. 10 sept. 1819  
A.C. Felletin

Adjudicataire fera le tout de bonne main et suffisante caution.

Billet Leclercq Landon Guilbon  
Durand  
Lalandrye  
Moulin  
Chouinard  
Lepine  
Kourat

PIECE ANNEXE -4-

Mémoire des ouvrages et fournitures faites par Héran Lépine serrurier aux fontaines de Felletin (s.d. entre 1820 et 1827)  
A.C. Felletin

1 <sup>o</sup>	Recommande les Triangles et d'angles et de ...	2 50
2 <sup>o</sup>	fourni un chaudron N. 16 pour faire le goudron	6 00
3 <sup>o</sup>	fourni 5 kilogranes de fil de fer pour une fontaine	10 00
4 <sup>o</sup>	une feuille de Galets de 15 pouces	3 00
5 <sup>o</sup>	un crayon de fer	1 00
6 <sup>o</sup>	une cuillère de fer pour le crayon	1 00
7 <sup>o</sup>	une plaque de bois pour les corps en terre	1 50
8 <sup>o</sup>	150 fleurs de liard pour les portes de la fontaine	8 00
9 <sup>o</sup>	ferrures de trois portes des regards	2 50
10 <sup>o</sup>	12 vis à cerrous et les pièces	7 00
11 <sup>o</sup>	un loquet à chacun des trois portes et un gâche d'entrée	1 50
12 <sup>o</sup>	un petit pied pour fonder le plomb	2 00
13 <sup>o</sup>	ferrures pour deux regards	2 00
14 <sup>o</sup>	deux grilles pour l'entrée	3 00
15 <sup>o</sup>	deux tuyaux pour les fontaines	2 00
16 <sup>o</sup>	le gain d'origine de la fontaine	1 00
17 <sup>o</sup>	un petit pied de fer à la pile de la fontaine	1 00
18 <sup>o</sup>	un plateau pour couvrir le corps de la fontaine	1 50
19 <sup>o</sup>	un loquet et une gâche d'entrée aux deux regards	2 00
20 <sup>o</sup>	deux vis à cerrous pour servir les tuyaux des corps	1 00
21 <sup>o</sup>	un petit pied de fer à la pile de la fontaine	1 50
22 <sup>o</sup>	deux portes de la fontaine	2 00
23 <sup>o</sup>	deux portes de la fontaine	2 00
Total		150 00



PIECE ANNEXE -5- (suite)

Reparations) cinquante sept jours) et) deux) à) deux -  
 francs) chaque, cent quinze francs, ci - - - - - 115 f.  
 il a fourni les ouvriers) et) manœuvres nécessaires) pour)  
 rien) prolonger) sur) le) ping) de) la) journée) de) chacun) de)  
 ces) ouvriers, d'après) les) conventions) faites) avec) lui, fait)  
 le) détail) des) ouvriers) qui) ont) été) employés, y) a)  
 le) dit) Michel) Dourdy

Sebastien) farceux) manœuvre) a) employé) quarante) deux)  
 journées) deux) tiers) à) raison) de) un) franc) cinquante)  
 centimes) par) jour, faisant) deux) francs) cinquante) centimes) ci) 62 f.

Pierre) Goubilly) manœv) a) employé) cinquante)  
 deux) journées) dont) dix) huit) à) un) franc) quarante) centimes)  
 Et) quarante) une) à) un) franc) cinquante) centimes, donne)  
 quatre) vingt) sept) francs) faisant) dix) centimes, ci) - - - - - 86 f. 7.

Joseph) Cécile) manœuvre) a) employé) sept) journées)  
 et) demi) à) deux) quinze) à) un) franc) dix) centimes) et) trente)  
 deux) et) demi) à) un) franc) vingt) cinq) centimes, donne)  
 cinquante) sept) francs) dix) centimes, ci) - - - - - 57 10

Joseph) Cécile) tailleur) de) pierres) a) employé) dix)  
 journées) et) demi) à) deux) francs) donne) vingt) un) francs, ci) 21

Antoine) Cécile) tailleur) de) pierres) a) sept) journées)  
 à) deux) francs) donne) quatorze) francs, ci) - - - - - 14

Le) nommé) Bourmazel) a) trente) quatre) journées) et) demi)  
 à) un) franc) vingt) cinq) centimes) et) vingt) huit)  
 et) demi) à) un) franc) quarante) centimes) donne)  
 quarante) sept) francs, ci) - - - - - 47

Le) nommé) Bourmazel) manœuvre) a) deux) journées) et) demi)  
 à) un) franc) dix) centimes) donne) quatre) francs) vingt)  
 cinq) centimes, ci) - - - - - 4 f. 25

115 f.  
 62 f.  
 86 f. 7.  
 57 10  
 21  
 14  
 47  
 4 f. 25  
 -----  
 417 f. 15

PIECE ANNEXE -5- (suite)

Le rapport . . . . . 117 1/2

Pierre Villebonnet a dix sept journées et Demi et un lieng  
Dont six à un franc vingt cinq centimes) et le surplus à  
un franc quarante centimes) D'où vient un total vingt quatre  
francs cinq centimes, ci . . . . . 24 1/2

Richard Gibot mandataire a six jours un lieng) Dont  
six à 1<sup>er</sup> 2/3, trois un lieng) à 1<sup>er</sup> 1/2 et 1/2 à 1<sup>er</sup> 1/2  
D'où vient au total vingt deux francs soixante cinq centimes) ci 22 1/2

François Lécant a deux journées) à cinq centimes  
centimes, d'où vient 1<sup>er</sup> 1/2 ci . . . . . 1 1/2

André Boutjourny mandataire a dix huit journées) deux  
liens à 1<sup>er</sup> 1/2) montant vingt huit francs, ci . . . . . 28

Pierre Vireux mandataire a neuf journées) et Demi à 1<sup>er</sup> 1/2  
montant quatorze francs vingt cinq centimes, ci . . . . . 14 1/2

Mathurin et Joseph Bayon ont quatorze journées chacun  
sept à 1<sup>er</sup> 1/2) D'où vient dix sept francs cinquante centimes) ci . . . . . 17 1/2

François Crignat a huit journées) à 1<sup>er</sup> 1/2) montant  
dix francs, ci . . . . . 10

Michel Droudy a eu outre pour lui pour la réparation  
des fontaines les objets dont le détail suit: 1<sup>er</sup> une brochette  
quatre francs 1/2) pour réparation) à deux autres brochettes  
quatre francs soixante quinze centimes, 3<sup>es</sup> journées plusieurs  
pièces de bois pour étayer les bois branlants profonds et  
et dont plusieurs se sont cassés, trois francs vingt  
cinq centimes, une pelle de bois quatre vingt centimes et  
quatre lattes de saillis à vingt cinq centimes chacune,  
D'où vient un total quinze francs quatre vingt centimes) ci . . . . . 15 1/2

Total cinq cent quarante neuf francs  
cent centimes) ci . . . . . 119 3/4

Commissaire à Joseph Lelithier

Joseph Lelithier (ancien) a fourni pour les fontaines  
vingt liengs en pierres et pour les écuries) d'un mètre 1/2

PIECE ANNEXE -5- (suite)

De long sur description) De métal) De longueur) et en bois) De métal) De  
profondeurs) vous fournis) Des regards) d'un seul) avec toutes)  
les pièces nécessaires) vous fournis) les montants) et en outre) une) grande  
quantité) pour) faire) la) couverture) de) chaque) regard) d'un) seul) jeu) à  
raison) de) quarante) francs) pour) chaque) regard) en) qui) fait) pour)  
les) cinq) deux) cents) francs) ci

200<sup>fr</sup>

il a en outre) fourni) un) barreau) grand) que) les) précédents)  
mais) sans) montant) ni) couverture) pour) fait) à) vingt) et  
cinq) francs) ci

25<sup>fr</sup>

indépendamment) de) ces) fournitures) Joseph) Le) Bistard) ou)  
autre) d'assis) son) cousin) ont) employé) comme) tailleur) de  
pièces) dix) sept) journées) et) demi) à) deux) francs) et)  
demi) l'une) cinq) francs) ci

35<sup>fr</sup>

Total) deux) cent) soixante) francs) ci

260<sup>fr</sup>

Somme) due) à) Michelle) Bétel

Michelle) Bétel) Vierge) Duprat) et) François) Duprat) son) fils)  
ont) fourni) deux) cents) cord) en) bois) vernissés) lesquels)  
ont) coûté) quarante) deux) francs) le) cord) pour) à) la) fabrique)  
qui) est) à) deux) lieues) de) Châteauneuf) de) May) de)  
Loire) Les) deux) cents) montent) quatre) vingt) quatre)  
francs) ci

84<sup>fr</sup>

Conduite) de) la) fabrique) à) pelletier) à) une) distance)  
de) trois) myriamètres) Les) jours) ont) quarante) francs) et)  
chaque) cord) pèse) de) neuf) à) dix) kilogrammes) ci

140<sup>fr</sup>

François) Duprat) a) aussi) fourni) dix) huit)  
quintaux) métalliques) à) raison) de) cinq) francs) le)  
quintal) soit) quatre) vingt) francs) ci

90<sup>fr</sup>

Total) trois) cent) quatre) francs) ci

344<sup>fr</sup>

Somme) due) à) Claude) Sapière

Il a) fourni) quatre) sacs) de) ciment) à) raison) de) dix) francs) le) sac)

PIECE ANNEXE -5- (suite)

a ouvert une excavation profonde dans la charrière dite  
 du corys de Dieu, au-dessus du ruyon appelle la fontaine  
 de l'or, le marbre a été fait avec lui à raison de trois  
 francs cinquante centimes la toise cube, qui équivaut à huit  
 mètres cubes, les tranchées ayant été mesurées ont donné vingt  
 sept toises ou deux cent seize mètres cubes à trois francs cinquante  
 centimes, donnent un total de quatre vingt quatre francs  
 cinquante centimes, ci ----- 94 50  
 plus il a quatre journées à un franc soixante dix  
 centimes, donnent sept francs, ci ----- 7 "  
 Et le nommé Bertrand son ouvrage cinq journées, mesurées  
 huit francs, ci ----- 8 "  
 Total cent vingt francs cinquante centimes, ci ----- 109 50

Comme Dues à autome fontol

Antonio fontol servies à la femme a conduit cinq boeufs de la Côte  
 Du Saupion communs de St. George à Jelle bon à trois francs pour  
 chaque, mesurés quinze francs, ci ----- 15 "  
 Le même a conduit un autre boeuf plus fort que les précédents pris aussi  
 dans la Côte Du Saupion, quatre francs, ci ----- 4 "  
 Conduite d'un voiture de pierre de taille prise au Saupion  
 trois francs, ci ----- 3 "  
 il a fourni une voiture de courroy prise dans le pré de  
 Jelle pendant un franc vingt cinq centimes, ci ----- 1 25  
 il a conduit ou transporté quatre vingt cinq voitures de  
 différentes matières, en terre, Cuffe, pierre, chaux et autres  
 objets dans les endroits où ces matériaux étoient nécessaires  
 cent à onze voitures à un franc vingt francs, ci ----- 12 "  
 Et fourniture de bois à cinq cent centimes d'un mètre trois francs, 35 "  
 il a employé un autre boeuf pendant six semaines et charrette  
 pour conduire le marbre parqué dans le grand charrier pour  
 extraire du Cuffe à trois francs cent un franc, ci ----- 9 "  
 Total fournis dix neuf francs vingt cinq centimes, ci ----- 119 25

PIECE ANNEXE -5- (suite)

Détail Des ouvrages et fournitures  
faits par le sieur Maxime Ferrand  
Sieur Duc au sieur Leprieux

Matériaux de la tringle et deux pistons de la fontaine	2
poivre, deux francs cinquante centimes, ci	2.50
fourni un chaudron n. 16 pour faire le quindecry	6
57 francs, ci	6
fourni cinq kilogrammes de fil de fer dix francs, ci	10
plus une feuille de caoutchouc de 15 pouces en carré, ci	1
une crayandine en fer trois francs, ci	3
une cuillère en fer pour le ciment, un franc, ci	1
une rappe à bois pour les corps en plomb, faisant	
quinze centimes, ci	15
150 clous de fer liés pour les portes des regards et 80	150
portons de trois portes des regards et 80	80
12 fils à cirer et les avoir plain 2 <sup>e</sup> 30 centimes	2.30
un loquet à chacune des trois portes et une gâche	9
de trois francs, ci	9
un petit pot pour peindre les plombs 50 centimes	0.50
ferronnerie pour deux regards trois francs, ci	3
deux grilles pour conduite d'eau 5 francs, ci	5
deux tuyaux pour les fontaines, trois francs, ci	3
deux gros de jergoine de 30 pouces chacun 2 francs	4
une crayandine deux francs, ci	2
un petit porte en fer à la fontaine principale 1 franc	1
un plaque pour couvrir le corps du trop plein 1 franc	1
un loquet et rebaut de porte de deux francs	2
regards, quinze francs, ci	15
clif à cirer pour cirer les trappes en bois 1 franc	1
autres deux clif pour rester à la main 2 francs	2
59 points de main de fer 1 franc	1
deux portes trappes en fer et les avoir plain 6 francs	6
Total des Tringles et Fournitures	
	120

PIECE ANNEXE -5- (suite)

Comme Dieu à Gilbert Hougat

Gilbert Hougat a fourni deux kilogrammes et demi  
De Charbon à un franc le kilogramme. Ciment  
deux francs cinquante centimes, i - - - - - 11 50

Comme Dieu à Pierre Durand

Pierre Durand Charbon a fourni mille et sept briques  
à dix huit francs le mille, ce sont dix huit francs  
Comme Dieu à Antoine Vacher

Le Dieu Vacher a fourni deux cent vingt sagal  
pour faire le goudroy qui lie les racines, qu'on a  
été obligé d'acheter, en deux cent vingt sagal, ce sont  
deux cent francs cinquante centimes, y compris ce qu'il a fallu  
de bois pour donner un litrage suffisant aux racines  
ce sont les déchetes ou sans d'une facture de mille  
par Paris, i - - - - - 19 60

Comme Dieu à Etienne Delarbre

Etienne Delarbre un sac à la Villeneuve a conduit de  
la Villeneuve à Fillebin quinze vitures de pierre, y compris  
la brique de dix à quatre francs et cinq à trois francs  
cinquante quinze centimes, ce sont cinquante francs  
cinquante centimes, i - - - - - 50 50

Comme Dieu au sieur Galille

Le sieur Galille charpentier a fourni deux équerres  
un bollet pour le courroy, un fer à crever le bois, deux  
vitures de bois glisse et un autre fer à crever le bois, prix  
fait avec le pour le tout huit francs cinquante  
centimes, i - - - - - 8 50

Comme Dieu au sieur Galland

Le sieur Galland a fourni deux vitures de bois

PIECE ANNEXE -5- (suite)

Domaine de la Roche fig. voiture de terre pour Courroy  
à un franc cinquante quinze centimes la voiture, montant  
vingt huit francs, ci - - - - - 98<sup>fr</sup> 15

Comme Dieu à Joseph Joublot

Joseph Joublot de Beaumont a fourni deux  
cottes de toile à toute couture chaque et a conduit  
trois voitures de change ou de cours dans les endroits où  
ces objets sont nécessaires à cinquante centimes chaque  
voiture, montant cinq francs dix centimes, ci - - - - - 5<sup>fr</sup> 10<sup>cs</sup>

Comme Dieu à Gabriel Boyer

Gabriel Boyer a conduit quatre voitures de terre de  
glaise prise dans le patural de Saint Jean deau à  
un franc vingt cinq centimes, montant cinq francs, ci - - - - - 5<sup>fr</sup>

Comme Dieu à François Genney

François Genney a conduit huit voitures de terre de  
change en Suisse dans les endroits où elle est nécessaire  
à cinquante centimes chaque, montant quatre francs, ci - - - - - 4<sup>fr</sup>

Comme Dieu à Joseph Bourcier

il a été accordé une indemnité réglée à vingt francs  
à Joseph Bourcier fermier du pré de la Chapelle  
d'après pour les dommages causés au régime d'indigence  
qui a été versé à tout le monde pendant plus de  
cinq années, ce qu'il a été fait des branches de  
plutons sur, ci - - - - - 20<sup>fr</sup>

Comme Dieu au sieur Nobby

Le sieur Nobby, cultivateur à Aubigny a  
fourni un car implanté en pré de la Chapelle

PIECE ANNEXE -5- (suite)

Kilogrammes) et Demi-gros le quel il lui a été -  
payé vingt francs, ci ----- 20 "

Somme Due au sieur Bayard

Le sieur Pierre-Jacques Bayard a fourni cent  
quatre vingt trois kilogrammes de radin à cinquante  
francs le quintal net (soit) deux cent quatre vingt six  
francs cinquante centimes, ci ----- 96 50

Pour avoir point à mille trois cent  
deux regards à un franc vingt cinq centimes  
deux cent sept francs vingt cinq centimes, ci ----- 26 25

Pour la porte du grand regard au  
Chateau d'eau, trois francs, ci ----- 3 "

Total cent quinze francs soixante quinze centimes 115 75

à contre ces sommes il y a à ajouter la somme de  
cinq francs vingt cinq centimes montant de quinze  
deux feuilles de papier timbré pour les ordres et  
qui font en tout dix francs et dix centimes, ci ----- 10 25

Recapitulation

à Différence en faveur de lui

1 <sup>o</sup> au sieur Charles-Louis Fontaine	159 50
2 <sup>o</sup> à M. Abel Lamy	149 30
3 <sup>o</sup> à Joseph Lefèvre	260 "
4 <sup>o</sup> à M. Michel Petit sieur Luyet	314 "
5 <sup>o</sup> à Pierre Laperrière	109 50
6 <sup>o</sup> à M. Lecomte	79 25
	<hr/>
	1965 75

PIECE ANNEXE -5- (suite)

Rapport de la récapitulation		1967	11
7° au f. Nixon	Sept. Ferrucio	120	"
8° à	Gilbert Rouyat	11	50
9° à	Jeanne Besan	18	"
10° au f.	Antoine Vacher	19	60
11° à	Etienne Desbarre	18	75
12° au f.	Yvette Charpentier	8	50
13° au f.	Jallandrouge	28	"
14° à	Joseph Joulot	1	10
15° à	Gabriel Boyer	1	"
16° à	François Goumy	14	"
17° à	Joseph Bourdieu	20	"
18° au f.	Wally Substantiel	20	"
19° au f.	Bayard	11	75
20 et jours	Quatre Des mandats	1	25

Total général deux mille quatre cent cinq francs et  
 250 f "

Fait à Fontaines le 15 mai 1967  
 Le Maire  
 Le Secrétaire

En présence de  
 M. Jallandrouge  
 M. Joulot  
 M. Rouyat  
 M. Vacher  
 M. Desbarre  
 M. Charpentier  
 M. Boyer  
 M. Goumy  
 M. Bourdieu  
 M. Substantiel  
 M. Bayard

PIECE ANNEXE -6-

Devis estimatif de la dépense à faire pour l'érection d'une pompe par la ville de Felletin, auprès de l'écurie du citoyen Mouret, à l'effet d'utiliser les eaux du puit qui se trouve au milieu de la rue et qui est couvert. 1<sup>er</sup> sept. 1848.

A.D. Creuse Série 0/0410



Devis estimatif de la dépense  
à faire pour l'érection d'une pompe  
par la ville de Felletin, auprès de  
l'écurie du Citoyen Mouret, à  
l'effet d'utiliser les eaux du puit  
qui se trouve au milieu de la rue et  
qui est couvert.

1<sup>o</sup> Achat d'une pompe rotative,  
système Stortz fils, à luyau 150<sup>toises</sup>;

2<sup>o</sup> Travaux à l'entrepreneur  
dans lequel il a prévu de  
vider 30<sup>toises</sup> de longueur, et  
à mettre en place 25<sup>toises</sup> de  
ce puits et la somme de 240.

Cela fait 400

Fait par moi-même, Lebrun,  
bourgeois de Felletin, le 1<sup>er</sup> sept. 1848.

1848

Lebrun

PIECE ANNEXE -7-

Extrait de délibération du Conseil municipal mentionnant 5 fontaines de Felletin et leurs réparations respectives. (1<sup>er</sup> mai 1849)  
A.C. Felletin

<i>fontaine de Beaumont</i>		
9 met 47 C. de pierre de taille	47 40	00 378
1 <sup>er</sup> met 12 C. de mur en sp. secchi	12 06	00 90
99 met 93 C. de rochet à la mine	93 03	178
<i>fontaine quinault</i>		
3 met. 76 C. de pierre de taille	76 40	140
48 met. de rochet à la mine	00 3	135
12 met. de maçonnerie à moell. br.	00 6	72
1 met de maçon. à moellon piqué	00 20	20
<i>fontaine de Ste Espérance</i>		
1 met 18 C. de pierre de taille	18 40	167
2 met 40 de mur en moellon piqué	40 20	48
9, 60 de mur en moellon brut	60 6	57
25 met. de terre	1	25
<i>fontaine de la Porte</i>		
14 met en pierre de taille vive		
moellon piqué à chaux et sable	00 30	445
54 met. de terre	00 1	54
28 met 80 de mur en pierre brute	80 6	172
<i>fontaine de rochet</i>		
7 met 50 de pierre de taille	50 40	00 300

PIECE ANNEXE -7- (suite)

Extrait de délibération du Conseil municipal mentionnant 5 fontaines de Felletin et leurs réparations respectives. (1<sup>er</sup> mai 1849)  
A.C. Felletin

Mur et porte de l'établissement des frères			
1 <sup>er</sup> met de pierre de taille	15	29 40	690
2 <sup>e</sup> met de maçonnerie	131	00 06	882
3 <sup>e</sup> met de chaux	36	1	036
Canpe. Desrochet			200
Eglise du château			900
Fontaine Gallandrouze près les mayades			390
<i>Total</i>			10320

ainsi, citoyens membres du conseil municipal, vous voyez que les fonds que vous avez mis à notre disposition ont été utilement employés. les dépenses sont évidemment supérieures aux fonds votés. les frais sont indispensables pour le soulagement de pain aux malheureux.

PIECE ANNEXE -8-

Etat des pièces d'eau et conduits vers les bassins, bornes et fontaines de la ville. 11 août 1878.  
A.C. Felletin 4 E 3

## I. - Description topographique.

Un coup d'oeil rapide jeté sur les dispositions géographiques et sur leurs facilités intellectuelles des projets.

L'emplacement de la ville de Felletin a été fort judicieusement choisi sur les bords de la Creuse, à un point où la vallée de cette rivière, très resserrée sur la majeure de son parcours, s'élargit brusquement.

La ville est assise sur le plateau de la rive droite, dont la pente, relativement faible, se prête au développement des rues. Elle se compose d'un noyau principal construit presque à mi-côte, et de quatre bras ou faubourgs figurant en plan une croix de St André posée symétriquement par rapport au cours de la rivière.

Un ruisseau nommé le Zin, arrose la ville dont la deuxième partie de son nom, la traverse en son milieu. Il prend sa source entre les deux bras supérieurs: Beuvenant et Chantelauhe, travers le Centre de la ville, et descend perpendiculairement vers la Creuse, où il se jette entre les deux bras inférieurs: le Pisselauhe et le Haut-Ruby.

La source du Zin est double. - A partir du grand pré de Monsieur Roy, situé derrière l'hospice, il se divise très nettement en deux bras; l'un suit, en remontant, la rue de Beuvenant et passe par l'ancien cimetière; l'autre suit la rue de Chantelauhe et aboutit au village dit le Poursme.

PIECE ANNEXE -8- (suite)

Etat des pièces d'eau et conduits vers les bassins, bornes et fontaines de la ville. 11 août 1878.  
A.C. Felletin 4 E 3

Il y a deux branches, la première est le plus importante, à cause de l'étendue de la surface qui l'alimente au désert de son cours; C'est sur cette branche qu'on a été forcé jusqu'ici de faire les travaux de prise d'eau, et c'est également elle dont nous allons nous occuper. Quant à l'autre branche peut-être avec une précieuse ressource; nous verrons plus loin dans quel cas on devra y recourir.

On voit par ce qui précède que le parcours du ruisseau est très-court. — On voit aussi l'importance de la vallée et formée relativement d'une couche <sup>relativement</sup> épaisse de terrain à densité perméable, assez perméable pour s'imprégner des eaux pluviales, et assez grande cependant pour ne pas laisser couler rapidement dans le vallou et de là à la rivière. — De sorte que, grâce à cette nature du sol, le ruisseau dont le cours a une grande régularité, et l'écoulement permanent de la localité, que j'ai interrogé, m'a été assuré ne l'a jamais jailli et se à son cours dans la partie qui traverse la ville.

PIECE ANNEXE -8- (suite)

Etat des pièces d'eau et conduits vers les bassins, bornes et fontaines de la ville. 11 août 1878.  
A.C. Felletin 4 E 3

II. - Travaux existant actuellement.

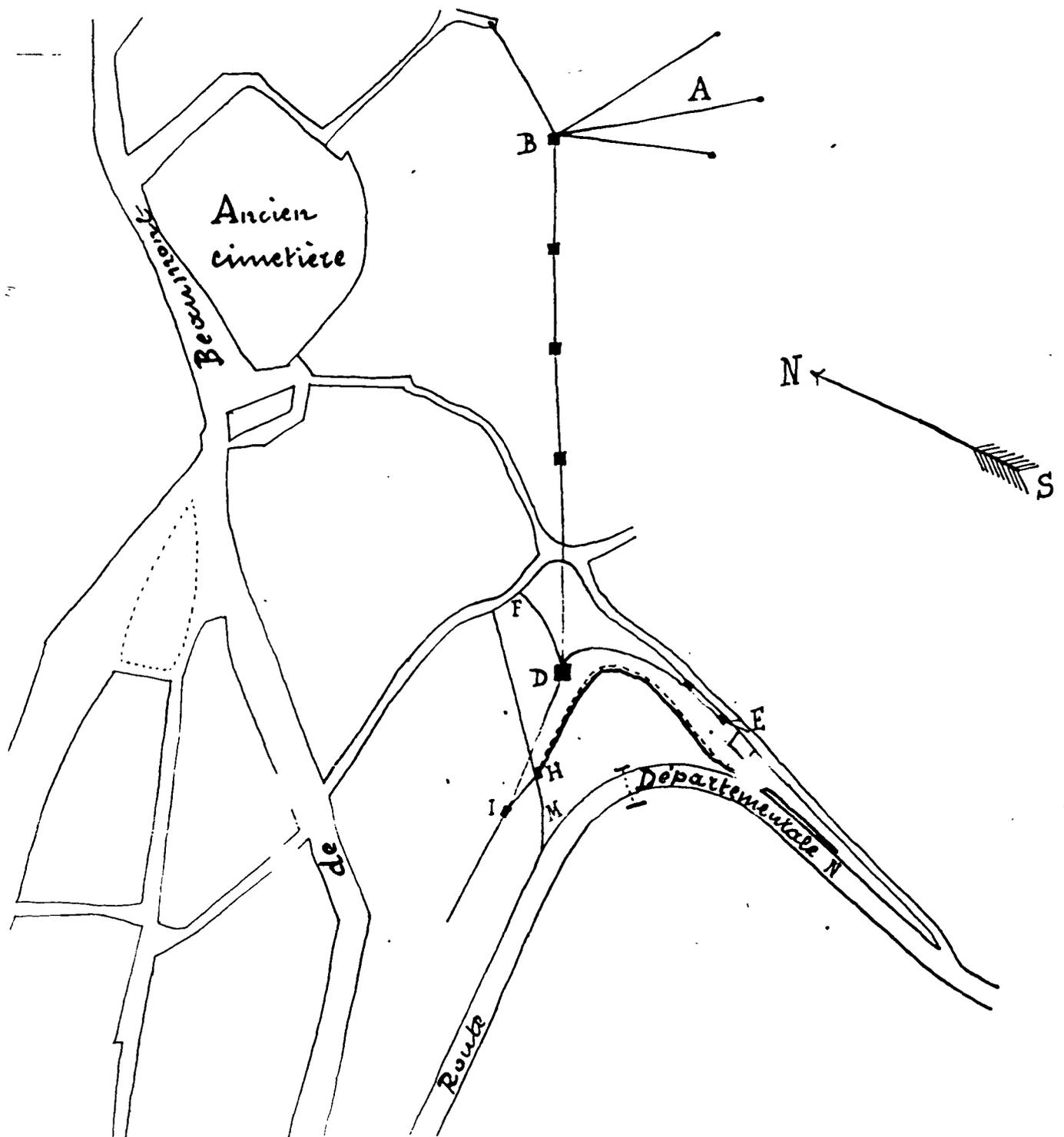
On comprend maintenant que les personnes qui ont songé pour la première fois à assurer artificiellement l'approvisionnement d'eau de la ville aient eu l'idée de demander et eussent obtenu de la branche gauche du Lin, celle de Beaumont. — On a en effet constaté en cet endroit, dans les fouilles qui ont été faites à divers dates, les restes d'anciens travaux exécutés en bois et qui n'offrent d'ailleurs aujourd'hui aucun intérêt.

C'est aussi sur ce point que l'on a établi les travaux plus récents qui existent encore actuellement. J'en ai tracé les lignes principales sur un croquis relevé sur un plan de la ville de Felletin.

Pour ces travaux, on a procédé par la méthode de drainage partiels en forme de puits, appelés puits perdus, que l'on établissait aux points où la végétation s'est activement

PIECE ANNEXE -8- (suite)

Etat des pièces d'eau et conduits vers les bassins, bornes et fontaines de la ville. 11 août 1878.  
A.C. Felletin 4 E 3



PIECE ANNEXE -8- (suite)

Etat des pièces d'eau et conduits vers les bassins, bornes et fontaines de la ville. 11 août 1878.  
A.C. Felletin 4 E 3

la première d'une plus grande quantité d'eau.

Plusieurs de ces points sont situés dans la partie A du plan, leurs eaux sont dirigées à un regard B et de là, par une conduite interrompue par plusieurs regards intermédiaires, à un regard central D.

A ce même regard aboutit encore un 2<sup>e</sup> conduit descendant le cours de deux sources dites fontaine de Lussac, sur l'emplacement desquelles un travail de même nature a été établi.

Enfin, un 3<sup>e</sup> tuyau conduit à ce regard le cours d'une source située en F, que l'on a récupérée sur les indications de M. Sourdy, alors surveillant de ces travaux.

Telle était la situation, lorsque, en 1868, une saison de sécheresse exceptionnellement longue fut ressentie à un tel point qu'elle entraîna une alimentation d'eau insuffisante, que Monsieur le Maire réunit, avec M. de Felletin, rédigea un projet dont il confia l'exécution à Monsieur Trustin, commissaire de police. — C'est ainsi que l'on établit en 1868 un drainage dont le tracé est figuré sur le plan ci-joint.

PIECE ANNEXE -8- (suite)

Etat des pièces d'eau et conduits vers les bassins, bornes et fontaines de la ville. 11 août 1878.  
A.C. Felletin 4 E 3

III. — Débit approximatif des travaux actuels.

Les chiffres ci-dessous ont été établis le 28 juillet 1878.  
Il convient d'observer que l'état de 1869 à été, au moins jusqu'à ce jour, mieux que le maximum de débit précédent.

au regard central	}	Écoulement de Beaumont — 18 litres par minute	
		Fontaine de Luce — 5	litres
		Source Tourcy — 0	litres
		Ensemble —	23 litres par minute
au regard H		Boisage de 1869 — 10	litres
au regard I		La réunion du tout — 33	litres

Comme contrôle, nous avons jugé le débit au regard le plus rapproché de la 1<sup>re</sup> fontaine, près de la jonction de la nouvelle route sur le chemin de Beaumont, nous avons constaté à ce point un débit de 35 litres par minute.

Un débit de 35 litres par minute donne 50400 litres par jour.

La population agglomérée de la ville de Luce ne comprend pas ceux qui ne peuvent pas participer à la distribution, atteint environ 2000 âmes.

La quantité distribuée serait donc en maximum de 25 litres par habitant et par jour.

PIECE ANNEXE -8- (suite)

Etat des pièces d'eau et conduits vers les bassins, bornes et fontaines de la ville. 11 août 1878.  
A.C. Fellettin 4 E 3

Mais il faut en déduire  $\frac{1}{3}$ , car les fontaines sont établies de manière à donner un écoulement constant, jour et nuit, et il ne faut pas exagérer de dépenses qui leur coûtent fort cher pendant l'été, cela ramène la quantité d'eau distribuée à 15 litres par habitant et par jour.

Enfin, quant à la question d'écoulement, la quantité d'eau est encore certainement plus au débouché.

On voit combien la dépense est faible, étant admis que pour la quantité d'eau on s'est contenté comme règle d'admission habituelle de 15 litres par habitant et par jour. Et, bien que les habitants de Fontaine aient à leur disposition de l'eau à volonté, c'est à l'écoulement de l'eau par les fontaines qu'il faut reconnaître l'insuffisance des moyens employés jusqu'à ce jour.

#### IV. - Discussion du projet proposé.

Voilà la question sera-t-elle soumise pour la première fois, nous ne le savons pas, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de dire, et nous le disons, que ce travail d'écoulement d'eau est insuffisant et laissant à désirer beaucoup. Quant à la question de l'écoulement de l'eau, nous ne pouvons pas nous empêcher de dire, et nous le disons, que ce travail d'écoulement d'eau est insuffisant et laissant à désirer beaucoup.

Pour l'écoulement de l'eau, nous ne pouvons pas nous empêcher de dire, et nous le disons, que ce travail d'écoulement d'eau est insuffisant et laissant à désirer beaucoup.

PIECE ANNEXE -8- (suite)

Etat des pièces d'eau et conduits vers les bassins, bornes et fontaines de la ville. 11 août 1878.  
A.C. Fellettin 4 E 3

On voit l'examen du terrain : 1<sup>o</sup> que, en cet état de drainage et à quelque mètres en dessous, le terrain est encore humide et même marécageux. 2<sup>o</sup> que des infiltrations nombreuses et abondantes qui, suivant les renseignements pris, ne cessent jamais, se font jour dans la partie E et sur la branche de la route, en montant jusqu'au point N. — Ces infiltrations, recueillies dans la fosse de la borne sont dirigées vers le drainage.

De ces observations j'ai conclu : 1<sup>o</sup> que le drainage, bien conçu comme projet, a été probablement mal exécuté, 2<sup>o</sup> que, en tout cas, il doit être prolongé plus loin, au moins jusqu'à la borne de direction vers Charlevoix.

Je me suis assuré du bon état de ce point en descendant le trou par un siphon fait en face du regard principal D. L'eau y est constamment.

Ce drainage se compose d'une agglomération de pierres sèches, de 0<sup>m</sup> 20 de hauteur et 0.30 de diamètre environ, assis sur le sol à 2<sup>m</sup> 00 de profondeur, et sur lequel on a recouvert en place d'abord un lit de terre que l'on avait soignée de la même manière.

On le voit de distance, abondamment végétal assez gras, mais en un tel que devant de plus en plus dur, mais n'est pas suffisamment imperméable au niveau sur lequel est usé le drainage.

Les résultats : 1<sup>o</sup> que les eaux recueillies sur l'agglomération venant à passer à travers le drainage se drainent mal, et se traînent l'agglomération passant par dessous sans jamais aller jusqu'à la borne de direction vers Charlevoix. 2<sup>o</sup> qu'une partie est recueillie dans la fosse de la borne par infiltration dans la fosse de la borne.

PIECE ANNEXE -8- (suite)

Etat des pièces d'eau et conduits vers les bassins, bornes et fontaines de la ville. 11 août 1878.  
A.C. Felletin 4 E 3

On peut sans affirmation sur ce sujet, quant au drainage  
suivant les règles ou règlements existants de la ville de  
sans résultat.

Quel sera le résultat de l'opération de la ville ?  
C'est un point qui est susceptible de varier pour le  
moment.

Sur pour le présent, je suis parvenu à compter  
comme minimum que le drainage, complété par la  
construction d'un réservoir, doublera la quantité d'eau  
disponible actuellement par habitant et par jour. — En  
tout cas, il résultera toute l'eau qu'il est possible de réunir  
à ce réservoir.

Le plan ci-joint est donc quel qu'il soit de rétablir et de  
prolonger le drainage en question avant l'hiver de 1878-79  
et de se préparer à construire le réservoir et à établir de nouvelles  
conduites fermées avec fontaines à reborder dès le printemps  
prochain. — Les conditions de nature de terrain,  
haute, proximité, sont favorables et le travail sera relativement  
peu coûteux.

Si la liste prochaine ou prochaine de l'amélioration,  
si elle n'est pas jugée suffisante, et si la ville est disposée  
à sacrifier de nouvelles ressources, on réservera les eaux  
pour les quartiers les plus élevés, et l'on demandera au Cize,  
qui se composera encore de la branche de l'Archevêque  
et une partie de la branche de Beaumont, l'eau nécessaire  
au quartier de La Chapelle. — L'eau qui arrive, les  
travaux proposés ne deviendront pas inutiles.

PIECE ANNEXE -8- (suite)

Etat des pièces d'eau et conduits vers les bassins, bornes et fontaines de la ville. 11 août 1878.  
A.C. Felletin 4 E 3

## V. - Description du projet.

On s'est de d'abord en quel point de la vallée de  
Cire il y a lieu d'établir le barrage. Avant d'opérer on se  
présente au même point que l'auteur pour les motifs  
suivants :

1<sup>o</sup> On se fonde la vallée est resserrée, et c'est là  
que l'eau aura le maximum de vitesse - avec le minimum  
de longueur.

2<sup>o</sup> Il n'y a aucun motif de l'établir plus haut,  
mais peut-être pourrait-on s'en tenir à l'établir plus bas  
afin de recueillir plus d'eau. Mais de ce le descente de  
10 ou 20 mètres d'élévation au ruisseau à plusieurs endroits  
sans augmenter sensiblement le volume de l'eau ; si on  
le descente de 100 m ou plus, le volume d'eau sera certainement  
augmenté, mais le niveau en sera trop bas pour bien desservir  
certains quartiers, et il vaut mieux, selon moi, recueillir  
ce que l'eau peut au niveau le plus élevé, tout, si cela est  
jugé insuffisant, à établir une autre prise et une distribution  
spéciale alimentant les quartiers inférieurs.

3<sup>o</sup> Les dommages causés dans la propriété prise  
seront moins considérables, et par suite l'indemnité  
moins forte.

PIECE ANNEXE -8- (suite)

Etat des pièces d'eau et conduits vers les bassins, bornes et fontaines de la ville. 11 août 1878.  
A.C. Fellettin 4 E 3

4<sup>e</sup>. On pourra établir les conduits sous un trottoir  
de la route nouvelle, et leur élever avec des arcs en  
recevant des droits de passage.

On attaquera donc la tranchée en l'abaissant de  
quelques H, en faisant autant que possible le tracé de  
la ancienne. Je dis autant que possible, car il faut éviter  
que l'culture du terrain obligé à se détourner en certains  
points, mais c'est peu probable.

La profondeur du drainage ne peut pas être fixée  
à l'avance d'une manière certaine. Je base cependant,  
d'après les sondages, que nous devons porter au point H  
avec la profondeur de 2<sup>m</sup> 00 à 2<sup>m</sup> 50.

Le bouchon qui se trouve sur le conduit de la rue,  
comme l'ancien prolongé à droite de la rue récemment que  
la nature du terrain le conseille.

Le bouchon probable du réservoir sera au point M.  
Ce réservoir sera creusé dans le sol, à une certaine capacité  
suffisante pour contenir la consommation de St. Laurent.  
Il sera fermé, clos de murs et convenablement aéré.

Tous les travaux relatifs à H & M seront étudiés, et  
leur exécution sera le régime normal D & E qui sera le  
niveau M.

Les conduits seront établis sous le trottoir de la  
nouvelle route bifurquée, et rejoignant à la Chapelle  
des fontaines à l'ouest, le tracé des anciens.

**PIECE ANNEXE -8- (suite)**

Etat des pièces d'eau et conduits vers les bassins, bornes et fontaines de la ville. 11 août 1878.  
A.C. Felletin 4 E 3

Le projet de ce travail à exécuter avait été l'objet de l'avis 1876-77  
concernant le drainage à partir du point H jusqu'à vers  
un point N distant de la fontaine E d'environ 150<sup>m</sup> au,  
et en direction approximativement le tracé figuré sur  
le plan.

Ci-joint un devis approximatif et un cahier des  
charges pour l'exécution de ce travail.

Felletin le 14 août 1878.

Staryas

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### RELEVES GRAPHIQUES

Des. 1 Localisation des fontaines.

### DOCUMENTS FIGURES REPRODUITS

Doc. 1 Plan montrant l'état actuel des dispositifs pour l'approvisionnement d'eau de la Ville de Felletin.

Doc. 2 Plan géométrique des terrains à acquérir par la commune de Felletin pour l'emplacement des réservoirs des fontaines de la ville.

Doc. 3 Vue de la chapelle bleue ainsi que de la croix monumentale et de la fontaine situées sur la petite place s'étendant devant la porte d'entrée et aujourd'hui disparues 83230730X

### PHOTOGRAPHIES

- Fig. 1 Grande Rue, rue Grancher. 02230284X  
Vue partielle d'un élément architectural (cuve ou citerne) découvert en octobre 2002, lors de travaux de voirie.  
Il est exécuté dans un bel appareil et pourrait dater du Moyen-Age.
- Fig. 2 Grande Rue, rue Grancher. 02230285X  
Vue partielle d'un élément architectural (cuve ou citerne) découvert en octobre 2002, lors de travaux de voirie.  
Il est exécuté dans un bel appareil et pourrait dater du Moyen-Age?
- Fig. 3 Rue Sainte-Espérance. 03230215X  
Fontaine Sainte-Espérance, vue d'ensemble
- Fig. 4 Rue Quinault. 03230091X  
Fontaine intégrée dans un mur de clôture et portant sur son fronton, l'inscription : " 1848 / Février"
- Fig. 5 Rue Quinault. 03230388X  
Vue d'un puits jumelé.
- Fig. 6 Rue Coudert. Fontaine aménagée dans le mur de clôture d'un jardin (section A K 201) ; cette fontaine est aujourd'hui murée. 05230216X
- Fig. 7 Rue Coudert. 04230385X  
Vue d'une fontaine intégrée dans un mur et visible à droite de la maison située au n°29
- Fig. 8 Angle rue de Beaumont et rue des Granges. 04230384X  
Vue d'une fontaine.

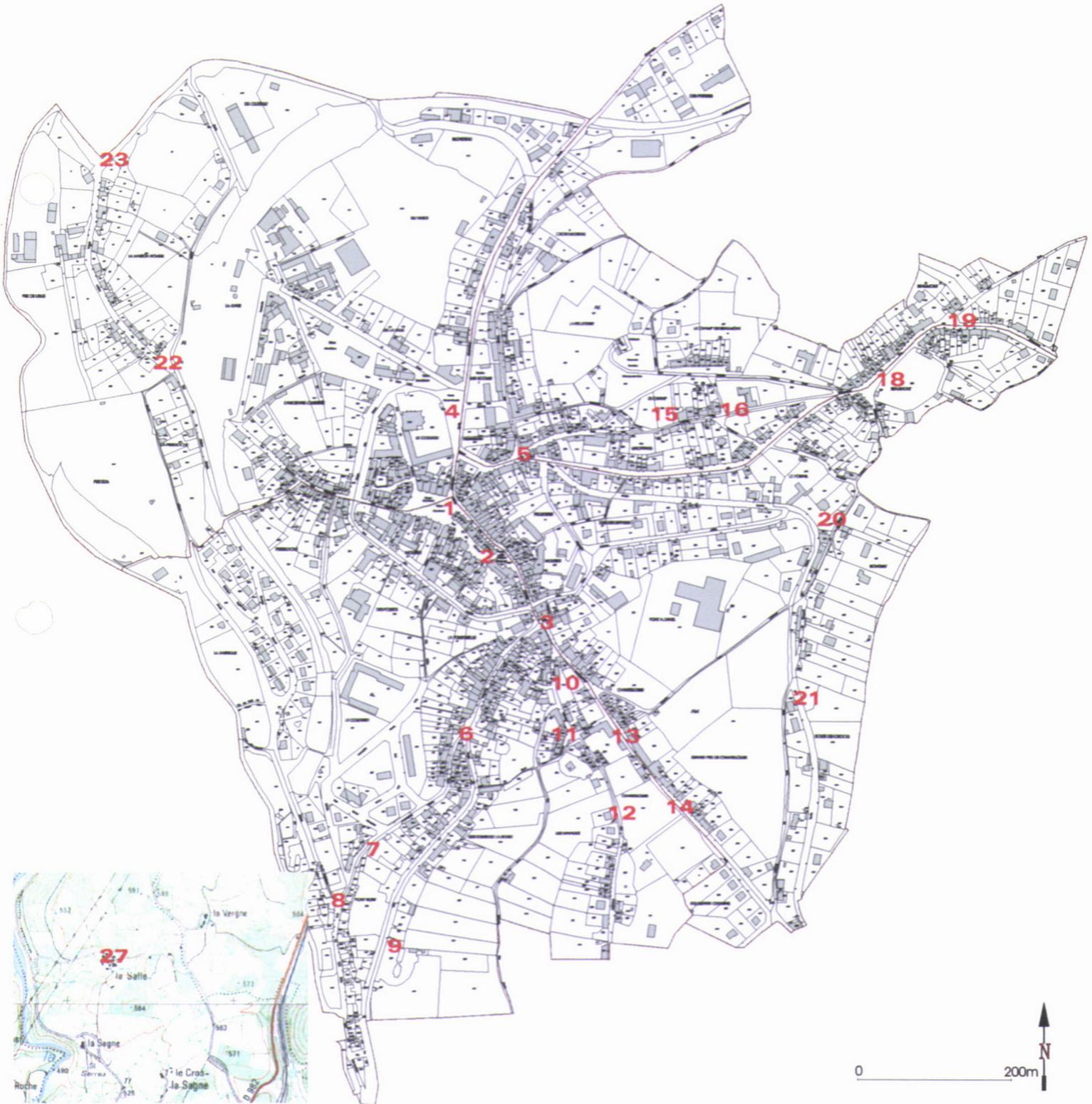
**TABLE DES ILLUSTRATIONS (suite)**

**PHOTOGRAPHIES (suite)**

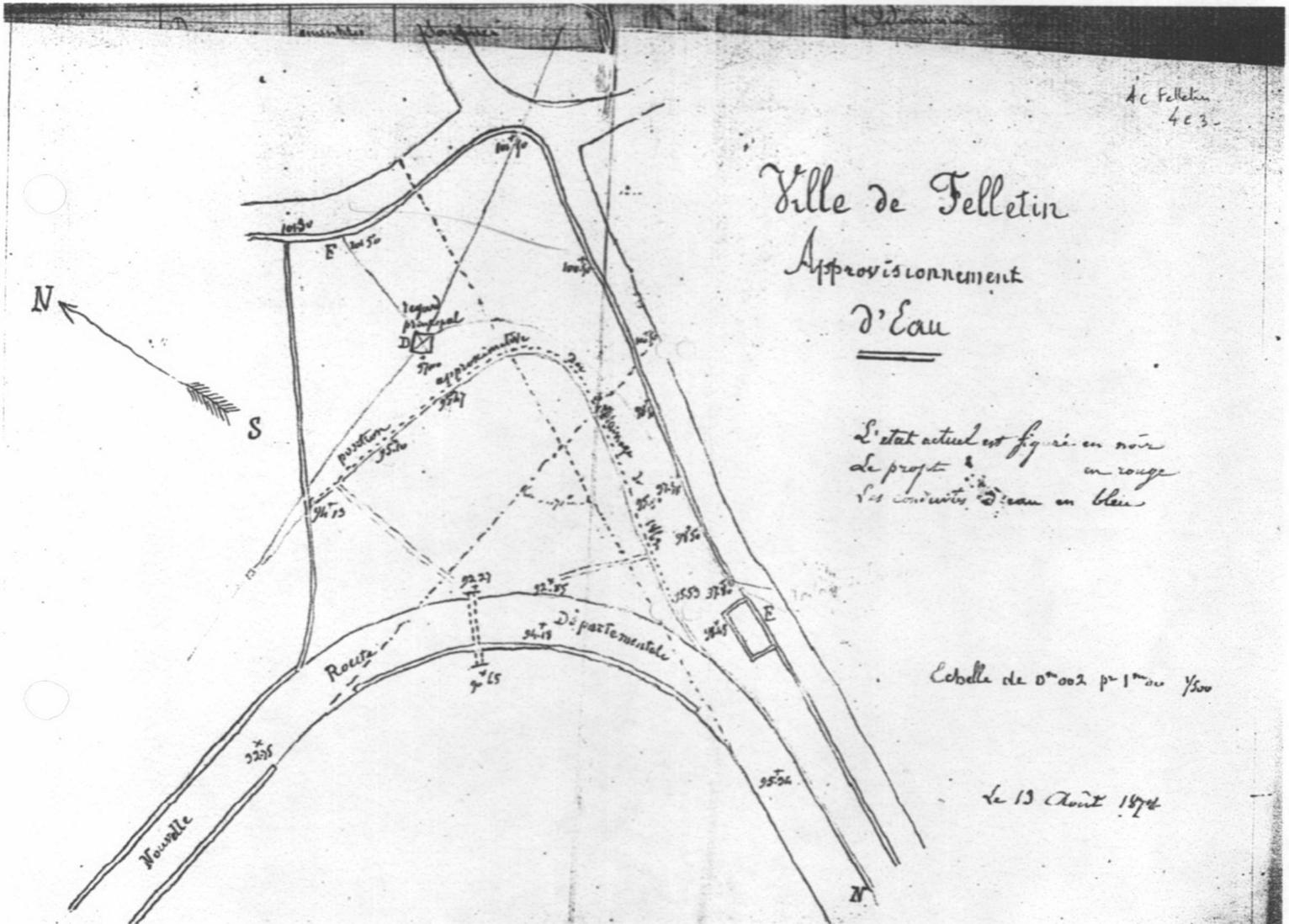
Fig. 9	Fontaine située entre le n° 25 et 29 de la route de Tulle. Vue d'ensemble	04230127X
Fig. 9bis	Route de Crocq. Fontaine intégrée dans un mur.	06230186XA 06230176X
Fig. 10	Vue de la fontaine située au bas de la rue de la Maison-Rouge.	03230363X
Fig. 11	Environnement nord-est de la fontaine; retenue d'eau alimenté par un ruissellement est ouest vers la Creuse; la fontaine est au fond sous les arbres, en bordure d'un chemin allant de la Salle à la Sagne	03230335X
Fig. 12	La Salle. Fontaine, vue générale depuis le nord-ouest	03230336X

Des. 1 Localisation des fontaines

06 23 0319 NUD



Doc. 1 Plan montrant l'état actuel des dispositifs pour l'approvisionnement d'eau de la Ville de Felletin.  
A.C. Felletin 4.C.3.





Doc. 3 Vue de la chapelle Bleue et de la fontaine située sur la petite place s'étendant devant la porte d'entrée  
Carte postale Berthaud Frères, éditeurs à Paris  
Collection particulière Celer

Repro. Inv. C. Thibaudin 83230730X



32 — Felletin - La Chapelle Bleue

B. F., PARIS

Fig. 1 Grande Rue, rue Grancher  
Vue partielle d'un élément architectural (cuve ou citerne) découvert en octobre 2002, lors de travaux de voirie.  
Il est exécutée dans un bel appareil et pourrait dater du Moyen-Age.  
Diamètre : 210 ; H : 70 ; H (pierre de taille) : 42).

Phot. Inv. P. Rivière 02230284X

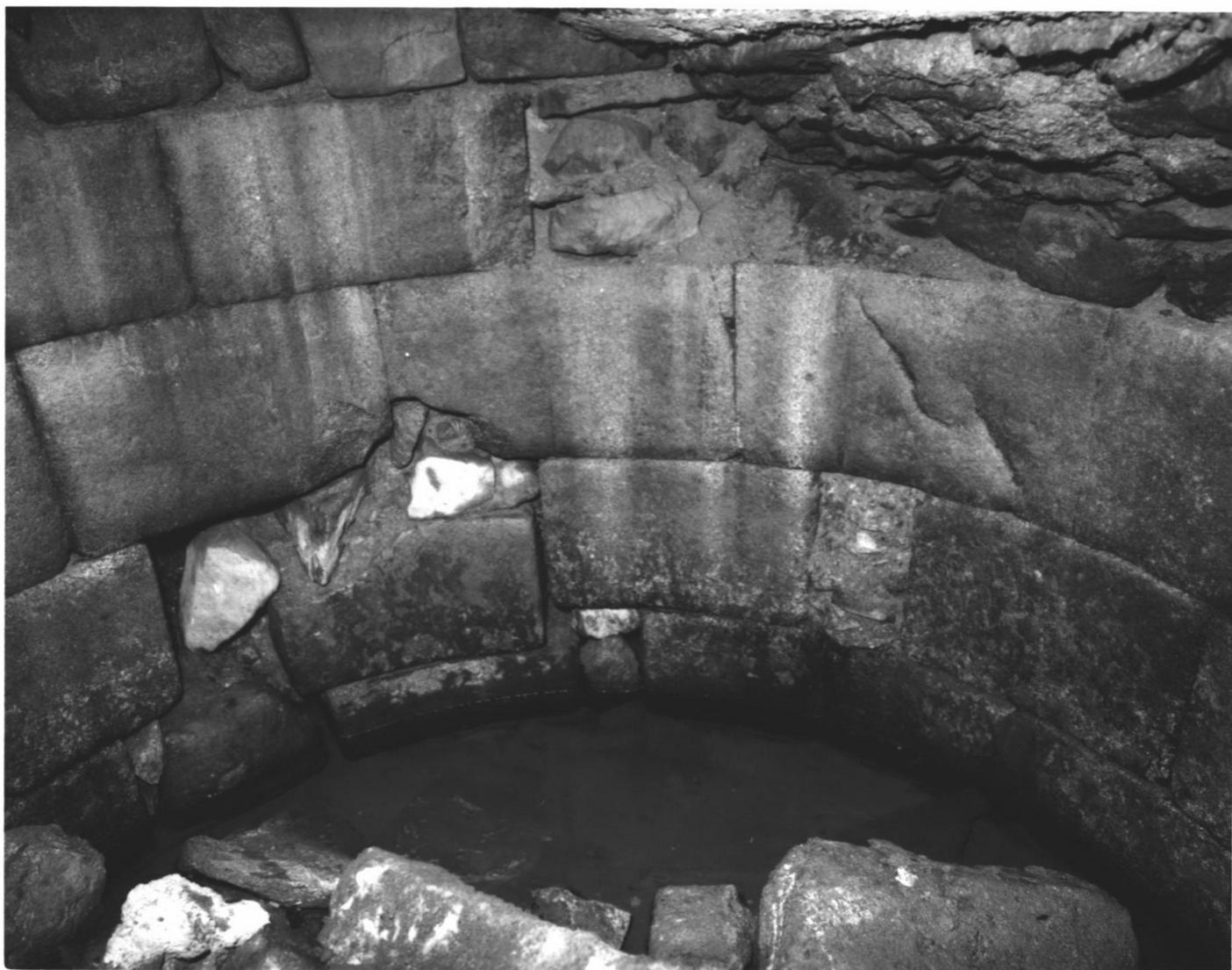


Fig. 2 Grande Rue, rue Grancher, Vue partielle d'un élément architectural découvert en octobre 2002, lors de travaux de voirie (cuve exécutée dans un bel appareil ; pourrait dater du Moyen-Age ? Diamètre : 210 ; H : 70 ; H (pierre de taille) : 42)  
Phot. Inv. P. Rivière 02230285X



Fig. 3 Rue Sainte-Espérance.  
Fontaine Sainte-Espérance, vue d'ensemble

Phot. Inv. P. Rivière 03230215X

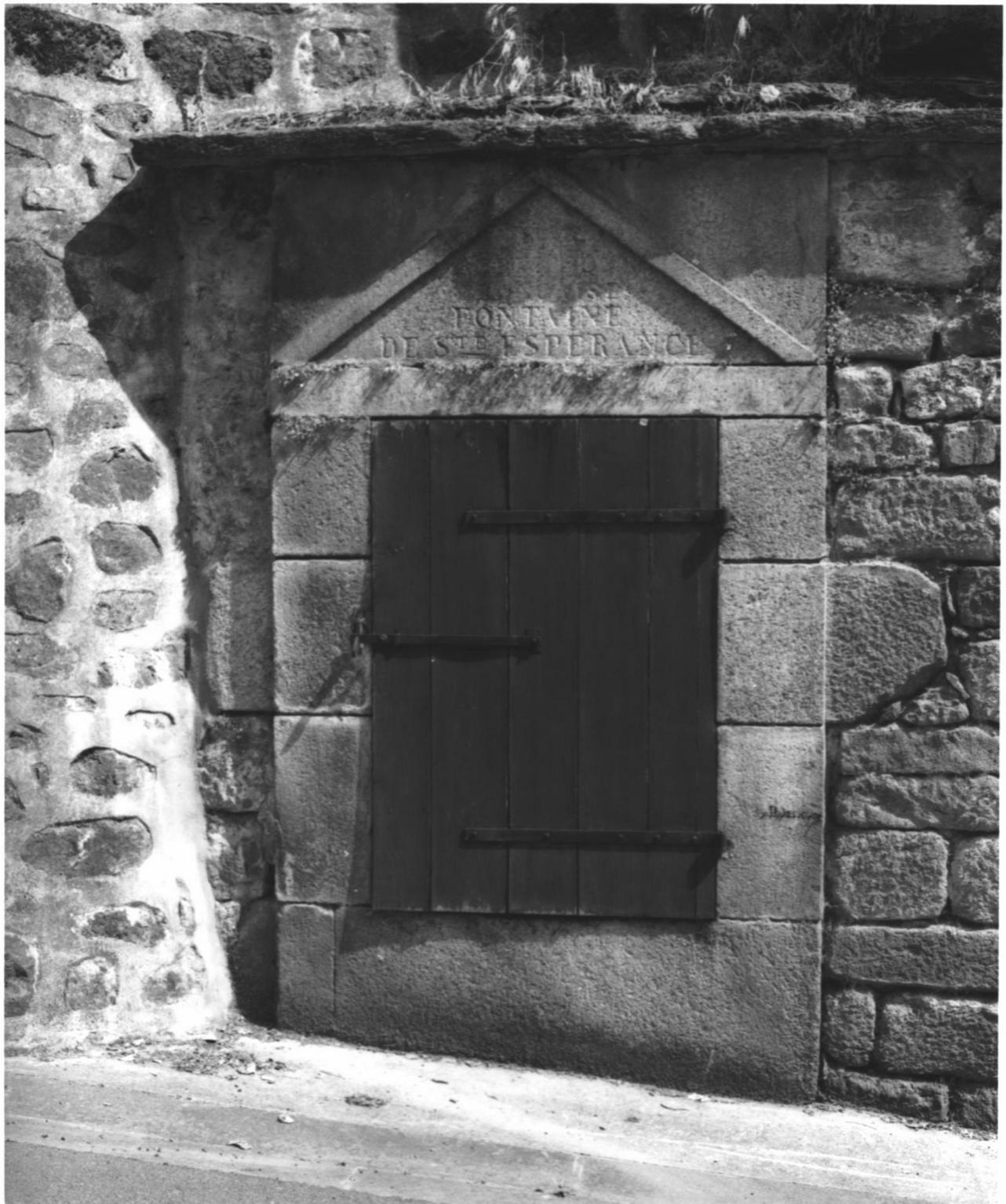


Fig. 4 Rue Quinault.  
Fontaine intégrée dans un mur de clôture et portant sur son fronton, l'inscription : "  
1848 / Février"

Phot. Inv. P. Rivière 03230091X

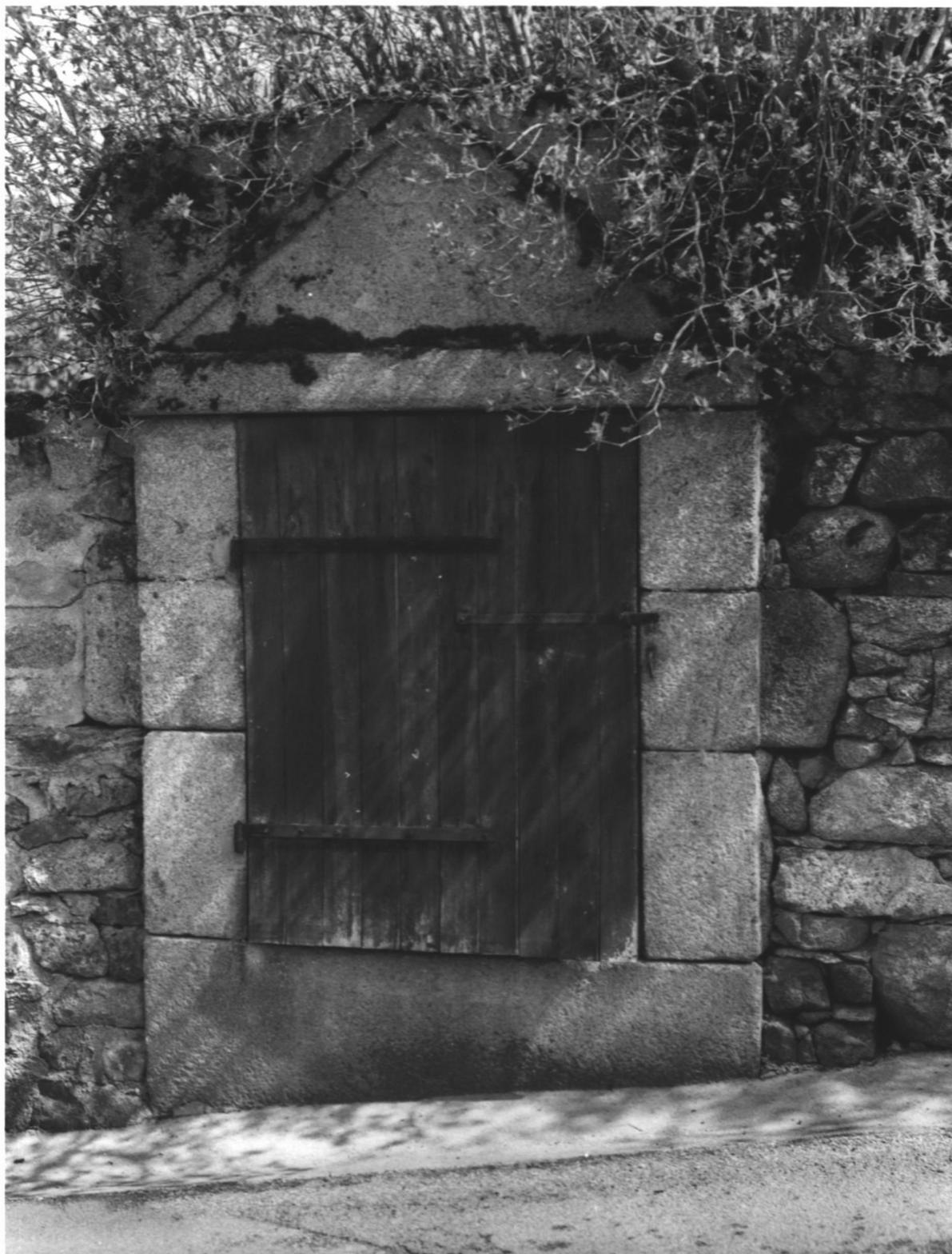


Fig. 5 Rue Quinault.  
Vue d'un puits jumelé.

Phot. Inv. P. Rivière 03230388X



Fig. 6 Rue Coudert. Fontaine aménagée dans le mur de clôture d'un jardin (section A K 201) ; cette fontaine est aujourd'hui murée.

Phot. Inv. P. Rivière 05230216X

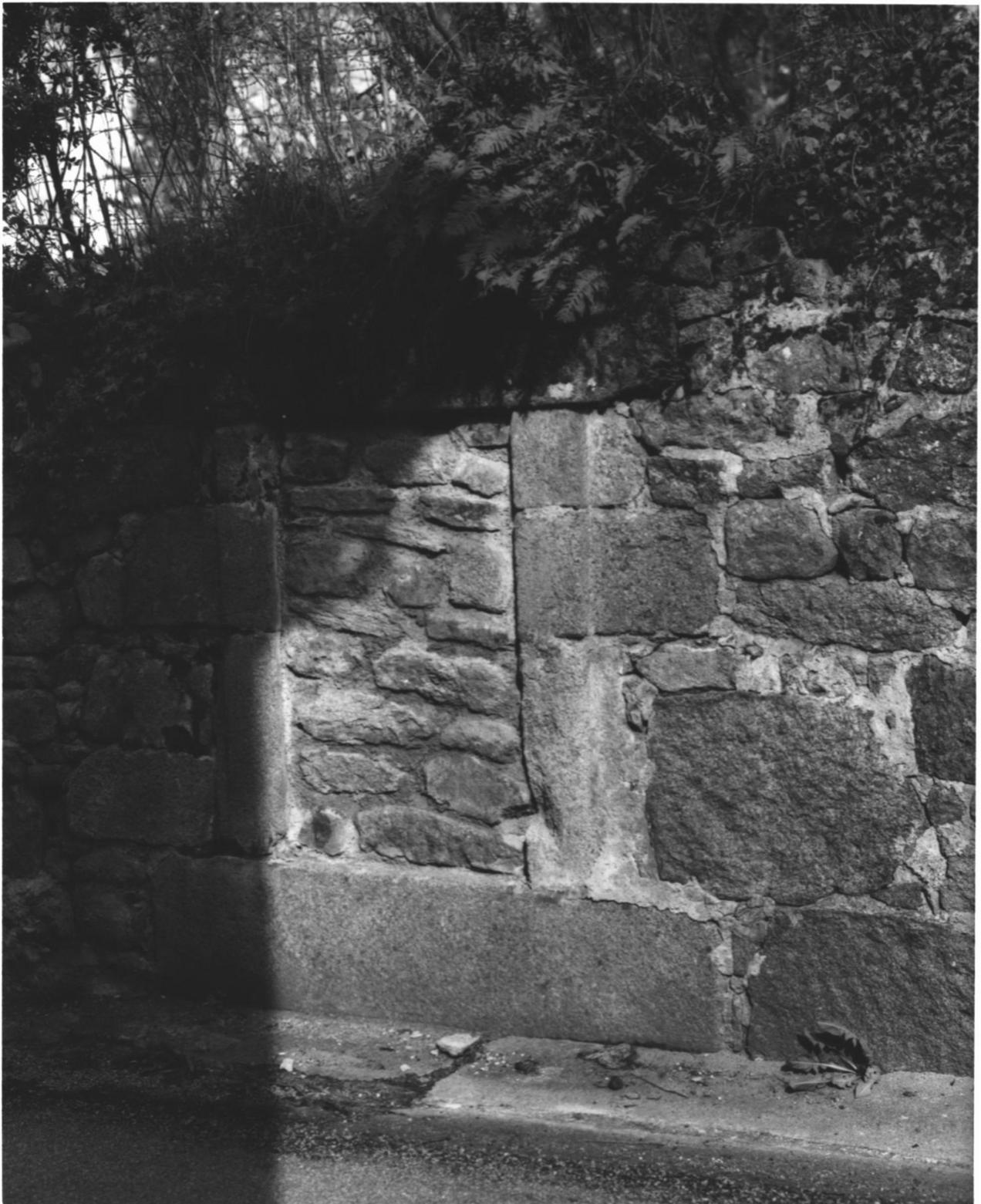


Fig. 7 Rue Coudert.  
Vue d'une fontaine intégrée dans un mur et visible à droite de la maison située au n°29

Phot. Inv. P. Rivière 04230385X



Fig. 8 Angle rue de Beaumont et rue des Granges.  
Vue d'une fontaine.

Phot. Inv. P. Rivière 04230384X



Fig. 9 Fontaine située entre le n° 25 et 29 de la route de Tulle.  
Vue d'ensemble

Phot. Inv. P. Rivière 04230127X

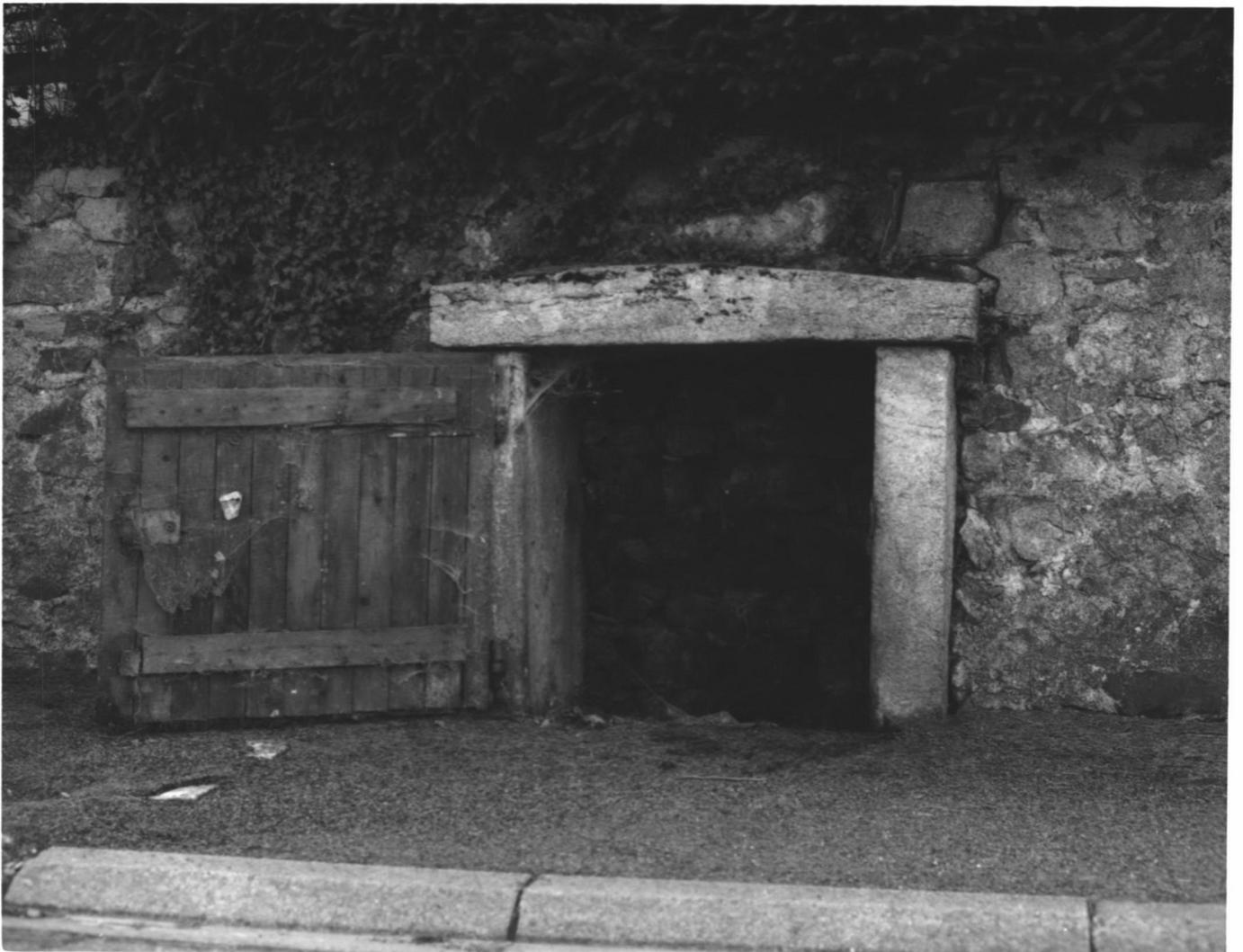


Fig. 9 bis Route de Crocq.  
Fontaine intégrée dans un mur.

Phot. Inv. P. Rivière 06230186XA  
06230176X



Fig. 10 Rue de la Maison-Rouge. Vue de la fontaine et de l'aire de pique-nique  
environnante.

Phot. Inv. P.Rivière 03230363X



Fig. 11 La Salle. Environnement nord-est de la fontaine; retenue d'eau alimentée par un ruissellement est ouest vers la Creuse; la fontaine est au fond sous les arbres, en bordure d'un chemin allant de La Salle à La Sagne.

Phot. Inv. P.Rivière 03230335X



Fig. 12 La Salle. Vue générale depuis le nord-ouest.

Phot. Inv. P.Rivière 03230336X

